

EXERCICE
2025



ZOOM SUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE STRASBOURG

Sommaire

Introduction : rappel des ambitions politiques	3
Présentation globale	5
1. La section de fonctionnement	7
A / Les dépenses	7
1 / Charges de gestion	9
2 / Dépenses de personnel	10
3 / Autres charges de gestion courante	11
4 / Charges financières	12
5 / Frais divers	13
6 / Financement de la section d'investissement	13
B / Les recettes	17
1 / Produits des services et du domaine	18
2 / Impôts et taxes	19
3 / Dotations et participations	19
4 / Autres produits de gestion courante	20
5 / Produits financiers	20
6 / Produits exceptionnels	20
7 / Reprise sur amortissement et provisions	20
8 / Atténuations de charges	21
2. La section d'investissement	22
A / Les dépenses par politique publique	23
B / La territorialisation des investissements	30
3. La dette	34
A / La dette propre	34
B / La dette garantie	41
4. Le budget lu autrement	42
A / Répartition des dépenses par objectifs de développement durable	42
B / Le budget vert selon la méthode I4CE	48
C / La budgétisation sensible au genre	57
5. Le budget annexe de l'école européenne	65
6. Le budget en un clin d'œil	67

INTRODUCTION POLITIQUE

La préparation du budget 2025 de la Ville de Strasbourg, à l'instar des autres collectivités, s'est déroulée dans un contexte exceptionnel et incertain. Elle a été marquée par l'absence de vote d'un projet de loi de finances et par la volonté affichée du gouvernement de solliciter une contribution des collectivités locales afin de les associer à « l'effort de redressement des finances publiques ». Le projet de loi de finances ayant été voté depuis, les présentes propositions incluent l'ensemble des impacts prévus pour la ville de Strasbourg.

La principale mesure concerne l'évolution des cotisations employeurs à la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers et la ponction dénommée DILICO – dispositif de lissage conjoncturel. L'évolution de la cotisation de la CNRACL fait croître le budget des dépenses de personnel de +3,7 M€ pour sa part ville en 2025 soit +1,6%. La ponction est quant à elle inscrite à hauteur de 0,2 M€. Ce sont donc près de 4 M€ qui impactent le budget de la ville et l'augmentation de cotisation importante fait dévier les dépenses de personnel de leur trajectoire prévue, ce qui nécessite des mesures correctives en matière de masse salariale.

Dans une démarche de maintien d'un service public de qualité et de proximité, tout en répondant à l'urgence des défis sociaux et écologiques du territoire, la Ville de Strasbourg choisit d'absorber une partie des contraintes budgétaires en optimisant sa capacité financière globale.

S'agissant des dépenses de politiques publiques, elles restent en augmentation, compte tenu des besoins sociaux et environnementaux cités plus haut. Cette augmentation est maîtrisée à +3,5 M€ afin de mettre en œuvre les politiques publiques prioritaires, notamment l'aide des structures en difficulté dans la petite enfance, et le maintien des concours aux associations, acteurs et actrices essentiels de la résilience du territoire et du lien social, là où d'autres collectivités proposent des diminutions drastiques de leurs subventions.

Concernant les politiques publiques prioritaires, l'enfance et l'éducation, à 39,4 M€, est en forte augmentation (**+4 M€**), afin de faire face aux nouveaux besoins en matière de restauration scolaire, de projets éducatifs ou de patrimoine. À noter en 2025 :

- Une augmentation de 1,5 M€ des subventions à la petite enfance notamment pour aider les structures en difficulté ;
- La refonte de la tarification solidaire entrant en application en année pleine permettra de réduire les tarifs de la cantine pour de nombreuses familles strasbourgeoises ;
- En matière périscolaire, les temps partiels ont été augmentés à 35h par semaine afin d'améliorer l'encadrement des enfants et les conditions de travail des agentes et agents.

De plus, les solidarités, la santé et la jeunesse sont toujours en croissance, à 24,4 M€ (**+1 M€** de BP à BP), lié à la politique de résorption des bidonvilles (+0,3 M€), à l'ouverture de la T'rêve (+0,1 M€), à la croissance des aides sociales communales (1,7 M€ soit +0,1 M€) ou encore à la nouvelle politique en faveur des seniors.

Les crédits dédiés à l'entretien de l'espace public et notamment des espaces verts augmentent quant à eux de 0,5 M€, à 9 M€, compte tenu de la politique de végétalisation mise en œuvre depuis plusieurs années.

La culture, à près de 50 M€, reste le premier budget thématique, dont le montant, hors capitale mondiale du livre, reste stable de 2024 à 2025. Dans un climat où les soutiens de l'État, des départements et des régions diminuent, la ville de Strasbourg, en conservant le niveau important de subvention aux structures et associations culturelles, affirme son ambition d'une ville ouverte aux arts et à toutes les cultures, et aux acteurs et actrices qui la font vivre.

Enfin, le sport pour toutes et tous qui favorise le lien social, voit ses crédits augmenter de 0,5 M€ avec un budget désormais de 7 M€. Le plan d'action issu de la MIE des clubs de football amateurs strasbourgeois sera, quant à lui, intégré dans le budget supplémentaire voté au mois de juin prochain.

La section d'investissement continue d'être soutenue pour déployer la transformation durable du territoire, avec 142,3 M€ de crédits opérationnels annuels, en ligne avec le plan pluriannuel révisé à la fin 2023. L'effort sur l'investissement concerne les domaines prioritaires du mandat :

- L'enfance et l'éducation, dont le montant est à plus de 30 M€, soit un niveau légèrement moindre de BP à BP, compte tenu de la livraison des deux écoles Mentelin et Krimmeri ;
- La végétalisation/déminéralisation qui est à 8,4 M€, dont 5,3 M€ pour la végétalisation des cours d'école ;
- La rénovation thermique et les travaux concernant les économies d'énergie à 7,4 M€ dont 2,7 M€ pour les écoles ;
- Les projets décidés sur ce mandat : travaux à la laiterie (3,2 M€), cinéma Star St Ex (0,5 M€), musée alsacien (0,4 M€) pour la culture, plan de rénovation des vestiaires (0,4 M€) suite à la MIE sur les clubs de football.

Le budget 2025 de Strasbourg affirme une ambition claire : investir dans l'avenir tout en protégeant le quotidien de ses habitantes et habitants.

Dans une période d'incertitude globale, ce budget renforce les politiques publiques essentielles pour la cohésion sociale, la lutte contre les inégalités et la nécessaire transformation écologique, en maintenant un haut niveau d'investissement en préservant et renforçant la qualité des services publics.

Strasbourg fait le choix d'un même tenant de la solidarité et de l'écologie. Le soutien réaffirmé à la culture, aux associations, l'augmentation des crédits pour l'enfance, l'éducation et la solidarité, ainsi que les efforts accrus pour la végétalisation et la rénovation énergétique des bâtiments publics illustrent un engagement fort pour le bien commun.

Face aux défis sociaux et climatiques, la Ville reste fidèle à son rôle de bouclier social et accélère la transformation écologique.

Ce budget traduit une vision d'avenir : celle d'une ville résiliente, solidaire et audacieuse. Malgré les contraintes financières externes, Strasbourg affirme son choix d'un développement équilibré et soutenable, où chaque euro investi renforce la qualité de vie des Strasbourgeoises et Strasbourgeois.

PRÉSENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibre de la manière suivante, suite aux orientations budgétaires débattues lors du débat d'orientation budgétaire du 3 février 2025.

	BP 2024	BP 2025
BUDGET PRINCIPAL	684,5 M€	668,8 M€
FONCTIONNEMENT	458,5 M€	464,6 M€
INVESTISSEMENT	226 M€	204,2 M€

BUDGET ANNEXE ÉCOLE EUROPÉENNE DE STRASBOURG	1,2 M€	1,55 M€
FONCTIONNEMENT	1,2 M€	1,4 M€
INVESTISSEMENT	0,03 M€	0,15 M€

TOTAL	685,7 M€	670,4 M€
--------------	-----------------	-----------------

Les documents budgétaires transmis aux conseillers comportent :

Pour le document réglementaire

1 / LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

2 / LES ÉLÉMENTS DU VOTE

Pour la section de fonctionnement :

- une vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,

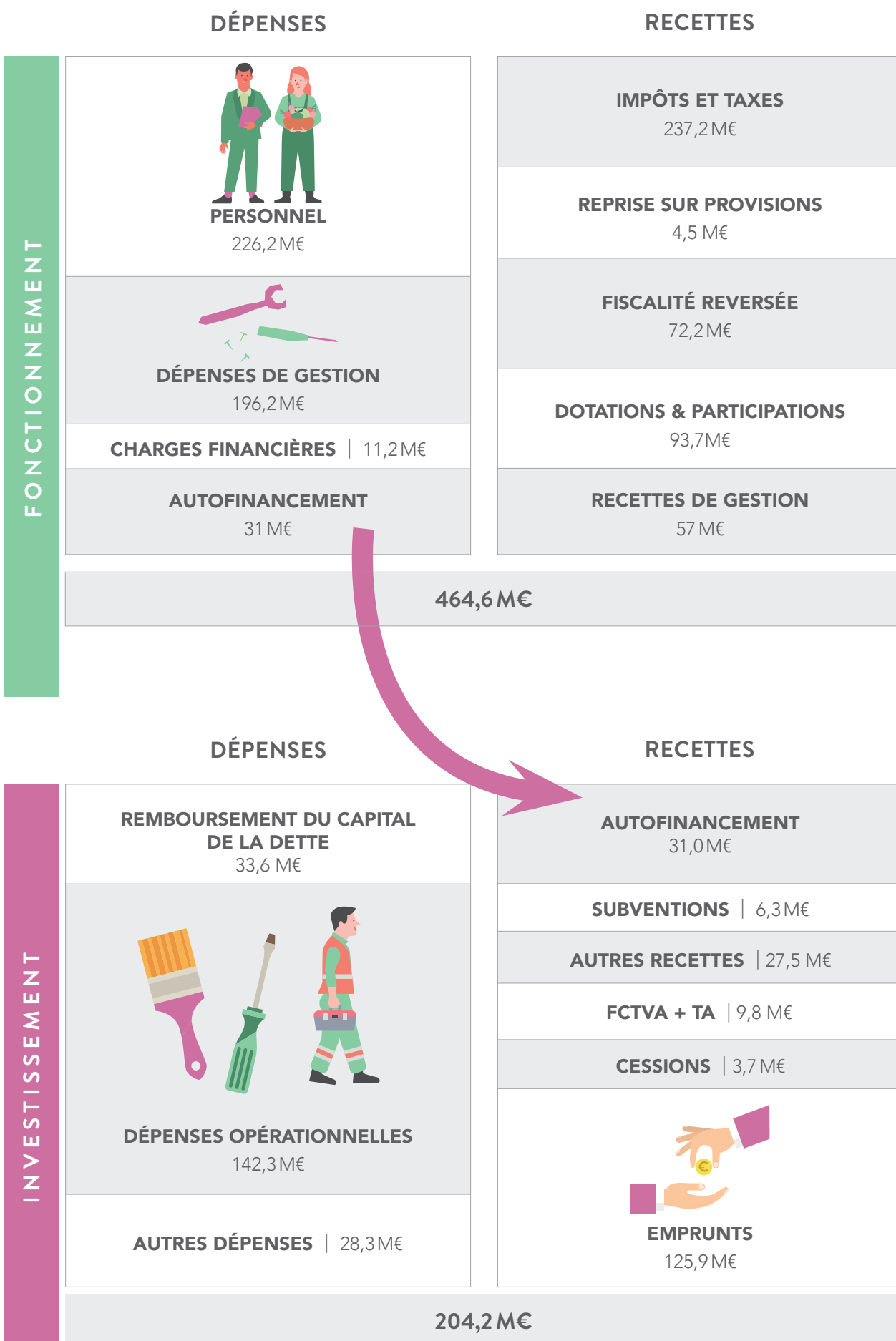
Pour la section d'investissement :

- une vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- la liste des autorisations de programme. Seuls sont soumis au vote de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2024.
- les annexes :
 - les éléments du bilan (présentation croisée par fonction, état de la dette, provisions...)
 - les engagements hors bilan (état des emprunts garantis...)
 - les autres éléments d'information (état du personnel...).

Pour le cahier d'investissement

- la liste des autorisations de programme, qui fait l'objet d'un vote,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels.

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour le BP 2025, détaillées dans la présente notice :



1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2025 à 464,6 M€, au sein desquelles les dépenses réelles sont en évolution de +1,4%, à 433,6 M€ contre 427,5 M€ en 2024 (+6,1 M€).

BUDGET PRIMITIF - VILLE DE STRASBOURG - exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
1	Charges de gestion générale	116 117 409	111 901 565	111 112 408	-0,71 %
	Achats et variation de stocks	48 237 342	37 682 040	35 793 284	-5,01 %
	> Énergie	32 285 367	20 023 710	17 224 110	-13,98 %
	> Eau	1 183 105	1 183 005	1 061 500	-10,27 %
	> Fournitures	5 090 570	5 283 525	5 734 374	8,53 %
	> Restauration scolaire	8 571 000	10 020 000	10 540 000	5,19 %
	> Autres	1 107 300	1 171 800	1 233 300	5,25 %
	Autres charges externes	63 951 867	70 362 051	71 724 906	1,94 %
	Services extérieurs	22 378 731	25 730 668	26 692 693	3,74 %
	> Contrat de prestations de services et redevances	3 938 333	5 388 931	5 615 391	4,20 %
	> Entretien et réparations	10 677 096	11 873 114	12 889 921	8,56 %
	> Autres	7 763 302	8 468 623	8 187 381	-3,32 %
	Autres services extérieurs	41 573 136	44 631 383	45 032 213	0,90 %
	> Remb. de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	11 000 000	12 400 000	13 000 000	4,84 %
	> Frais de gardiennage	3 987 564	5 017 993	5 490 450	9,42 %
	> Frais de nettoyage des locaux	7 151 150	6 543 900	7 385 300	12,86 %
	> Autres	19 434 422	20 669 490	19 156 463	-7,32 %
	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 928 200	3 857 474	3 594 218	-6,82 %
2	Dépenses de personnel	219 046 478	222 875 040	226 198 780	1,49 %
	Remboursement à l'EMS des dépenses de personnel Ville	215 000 000	219 000 000	222 000 000	1,37 %
	Dépenses du personnel propres à la Ville	2 350 918	2 109 991	1 609 380	-23,73 %
	Personnel extérieur à la Ville	1 678 460	1 746 569	2 570 000	47,15 %
	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	17 100	18 480	19 400	4,98 %
3	Autres charges de gestion courante	79 990 083	80 788 825	83 572 862	3,45 %
	Subventions	48 989 322	48 999 209	50 434 693	2,93 %
	> Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 658 000	3 482 000	3 349 132	-3,82 %
	> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	45 331 322	45 517 209	47 085 561	3,45 %

Autres charges de gestion courante		31 000 761	37 789 616	33 138 169	4,24 %
> Orchestre philharmonique		9 900 000	9 652 500	9 652 500	0,00 %
> Opéra du Rhin		6 937 837	6 937 837	6 937 837	0,00 %
> EPCC HEAR		4 960 000	5 460 000	5 660 000	3,66 %
> Bains municipaux		1 859 000	1 859 000	1 859 000	0,00 %
> Éducation		3 071 000	3 455 000	3 923 000	13,55 %
> Indemnités, frais de mission et de formation des élu-es		1 554 500	1 677 500	1 662 500	-0,89 %
> Secours et dot		1 646 840	1 718 000	1 809 000	5,30 %
> Autres		1 071 584	1 029 779	1 634 332	58,71 %
4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	343 000	343 000	343 000	0,00 %
5	Charges financières	7 460 500	11 160 500	11 200 500	0,36 %
Intérêts des emprunts et dettes		7 400 000	11 100 000	11 200 000	0,90 %
Autres charges financières		60 500	60 500	500	-99,17 %
6	Charges exceptionnelles	104 020	150 000	150 000	0,00 %
Autres charges exceptionnelles		104 020	150 000	150 000	0,00 %
7	Dotations et provisions	610 330	115 870	384 450	231,79 %
8	Atténuation de produits	428 000	165 200	638 000	286,20 %
Fonds de Péréquation des Ress Intercomm et Comm (FPIC)		370 000	109 000	380 000	248,62 %
Ponction DILICO - dispositif de lissage conjoncturel				200 000	
Autres reversements sur autres impôts et assimilés		58 000	56 200	58 000	3,20 %
9	Financement de la section d'investissement	25 000 000	31 000 000	31 000 000	0,00 %
Amortissements immobilisations corporelles		20 000 000	29 000 000	26 000 000	-10,34 %
Amortissements charges de fonctionnement à répartir		400 000	400 000	0	
Virement à la section d'investissement		4 600 000	1 600 000	5 000 000	212,50 %
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		449 100 000	458 500 000	464 600 000	1,33 %

Les charges de gestion

Les dépenses de gestion générale correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en diminution de 0,7% compte tenu de la baisse du coût de l'énergie (-2,8 M€). Hors énergie, l'évolution est de +2 M€ de BP à BP (+2,2%).

Achats et variations des stocks ▼ 5 %

Au sein des achats et variations des stocks, en baisse de 5%, à 35,8 M€ (-1,9 M€), sont à signaler :

- **les dépenses d'énergie** s'élèvent à 17,2 M€ en 2025 au lieu de 20 M€, soit une diminution de 2,8 M€ de BP à BP, qui s'explique grâce à la baisse des prix pour les contrats de -36 Kva pour l'électricité, aux moindres coûts pour le gaz, au déploiement des stratégies d'achat et de sobriété énergétique mises en œuvre depuis 2022 ;
- **les dépenses de fourniture**, qui s'établissent à 5,7 M€, en augmentation de 0,5 M€, notamment lié au matériel pédagogique dans les écoles ;
- **les dépenses d'eau** qui sont en baisse de 0,1 M€. Le montant s'établit désormais à 1,1 M€ ;
- **les dépenses de restauration scolaire**, qui passent de 10 M€ à 10,5 M€ (+0,5 M€), l'évolution étant liée à :
 - l'accroissement des prix des denrées alimentaires,
 - l'augmentation de la fréquentation estimée à +2,5%, soit 12 832 rationnaires par jour en moyenne,
 - la cuisine sur place pour les écoles Mentelin et Krimmeri-Meinau.

CHARGES DE
GESTION
-0,7%

Autres charges & services externes ↗ 1,9 %

Les autres charges externes, en augmentation de 1,3 M€ de BP à BP, soit 71,7 M€, comprennent :

- **les services extérieurs**, en croissance de 1 M€ (+3,7%), dont :
 - les contrats de prestations de services et redevances, à 5,6 M€, soit +0,2 M€ de BP à BP, correspondant pour +0,3 M€ au financement du service de prévention sur la voie publique en année pleine et -0,1 M€ lié à la moindre rémunération du délégataire de la DSP voirie ;
 - l'entretien et les réparations, à 12,9 M€, soit +1 M€ de 2024 à 2025, dont +0,4 M€ pour l'entretien et la maintenance du patrimoine municipal, +0,3 M€ à la gestion des espaces verts incluant l'entretien des arbres, +0,1 M€ à l'entretien du patrimoine sportif et +0,1 M€ à l'entretien des écoles ;
 - les autres dépenses des services extérieurs, à 8,2 M€, soit -0,3 M€ de BP à BP, concernent pour +0,6 M€, le surcoût des polices d'assurance suite à la passation de nouveaux marchés, -0,2 M€, de moindres loyers à verser suite à des résiliations de baux, -0,3 M€, des diminutions des crédits d'études à mobiliser en 2025 et -0,3 M€, le non renouvellement des assises européennes contre les violences faites aux femmes, le format de 2025 redevenant un colloque classique.
- **Les autres services extérieurs**, à 45 M€, soit +0,4 M€ de BP à BP (+0,9%), dont :
 - le remboursement des frais de fonctionnement à l'Eurométropole, à 13 M€ soit +0,6 M€ s'expliquant principalement au coût supplémentaire de l'informatique porté par le budget de l'Eurométropole ;
 - les frais de gardiennage, à 5,5 M€, soit +0,5 M€ de BP à BP, correspondant à l'évolution des prestations d'année en année ;
 - les frais de nettoyage des locaux à 7,4 M€, soit +0,7 M€ de BP à BP, en lien avec l'ouverture des nouvelles écoles et à l'actualisation du coût des marchés ;



- la partie autres dépenses, à 19,2 M€ soit -1,5 M€ de BP à BP, comprenant pour +0,3 M€ l'augmentation des projets éducatifs, +0,1 M€ des crédits dédiés au sport, -0,3 M€ de rationalisation des déchets produits par les marchés d'approvisionnement, -0,6 M€ de moindres dépenses dans le cadre du contrat triennal et -1 M€ suite à la fin de l'opération Strasbourg capitale mondiale du livre courant 2025.

Impôts et taxes ▼ 6,8 %

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en diminution de 6,8% à 3,6 M€ en 2025, intégrant l'évolution des bases fiscales et déduit des dégrèvements opérés en lien avec les services fiscaux.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, d'un montant total de **226,2 M€**, sont en augmentation de 3,3 M€ de BP à BP (+1,5%).

Au sein de ces dépenses, on retrouve :

- **le remboursement des dépenses de personnel** avancées par l'Eurométropole, en augmentation de 3 M€, évoluant de 219 M€ à 222 M€ de BP à BP et dont la base de calcul correspond au réalisé 2024 qui s'élève à 217 M€, expliqué comme suit :
 - +3,7 M€ d'impact ville pour l'augmentation de la cotisation employeur à la retraite des fonctionnaires (CNRACL) ainsi que l'augmentation des cotisations maladie,
 - +1,9 M€ correspondant à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
 - +0,9 M€ pour l'adhésion au CNAS,
 - +0,6 M€ pour l'augmentation du régime indemnitaire (RIFSEEP 3),
 - -2,1 M€ de mesures d'économie dans les services.
- **les dépenses de personnel propres de la Ville**, pour un montant de 1,6 M€, en diminution de 0,5 M€ de BP à BP, incluant la paie des bûcherons. Les retraités de droit local (0,8 M€ en 2025), auparavant dans ce poste, sont désormais inscrits comme du personnel extérieur.

À ces dépenses s'ajoutent celles du personnel extérieur à la Ville, à +0,8 M€, correspondant au personnel de l'Opéra et incluant désormais les retraites de droit local (2,6 M€).

La quote-part des dépenses de personnel engagées par l'Eurométropole pour le compte de la Ville est calculée à partir d'un taux de répartition prévisionnel des charges avec l'Eurométropole de 58,64% (taux validé par la Commission mixte paritaire du 27 janvier 2025 pour l'exercice 2024).

**DÉPENSES DE
PERSONNEL**
226,2 M€



Les autres charges de gestion courante

Subventions: 50,4 M€ 72,9 %

Les subventions sont en augmentation, à **50,4 M€** en 2025, soit +1,4 M€ de BP à BP répartis comme suit :

Le premier secteur concerne **les solidarités, la santé et la jeunesse**, dont les montants passent de 16,8 M€ à **17,4 M€** (+0,6 M€ ou +3,4%) comprenant principalement +0,5 M€ pour les politiques en faveur de la jeunesse, afin notamment de financer les nouveaux sites périscolaires gérés dans les centres socio-culturels et +0,1 M€ pour l'évaluation du projet d'ordonnance verte avec l'INSERM et l'université ;

La deuxième thématique est la **culture**, dont les crédits passent de 14,6 M€ à **14 M€**, dont +0,1 M€ de subvention exceptionnelle au cinéma municipal, -0,1 M€ la subvention à la fondation de l'œuvre Notre-Dame (0,6 M€ au lieu de 0,7 M€ au BP 2024), -0,1 M€ sur le contrat triennal, -0,2 M€ sur l'organisation de manifestations et -0,3 M€ sur le soutien aux activités culturelles (qui passent de 10 M€ à 9,7 M€) ;

Le troisième domaine concerne **l'éducation et la petite enfance**, dont le montant total de **11,5 M€** est en augmentation de 1,5 M€, lié pour 1,7 M€ aux subventions à la petite enfance, les structures subventionnées faisant face à des difficultés financières et -0,2 M€ aux projets éducatifs désormais inscrits en charges de gestion générale ;

Le quatrième secteur est celui du **sport**, à **3,3 M€**, en augmentation de 0,1 M€, dont +0,3 M€ pour le sport amateur et -0,2 M€ pour les clubs professionnels ;

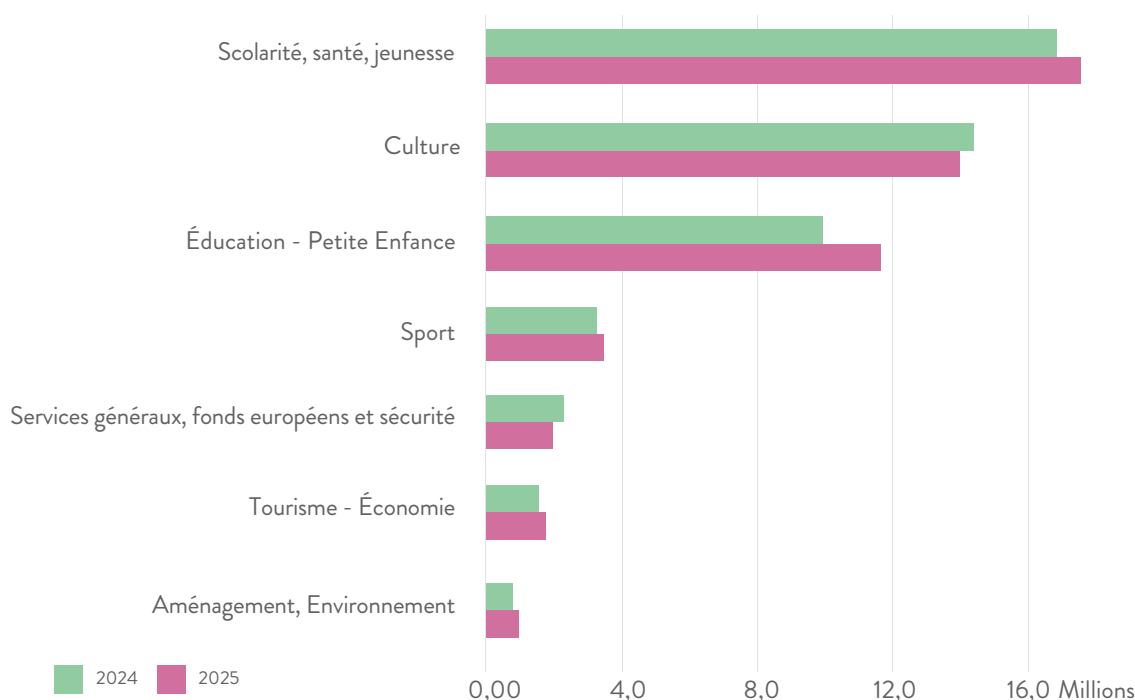
Le **reste des subventions** s'établit à **4,2 M€**, soit -0,2 M€ de BP à BP, correspondant pour +0,1 M€ à la subvention pour le zoo et -0,3 M€ au projet européen « Kairouan » qui s'est fini en 2024.

Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil municipal durant l'année, afin d'en approuver les bénéficiaires et les montants.

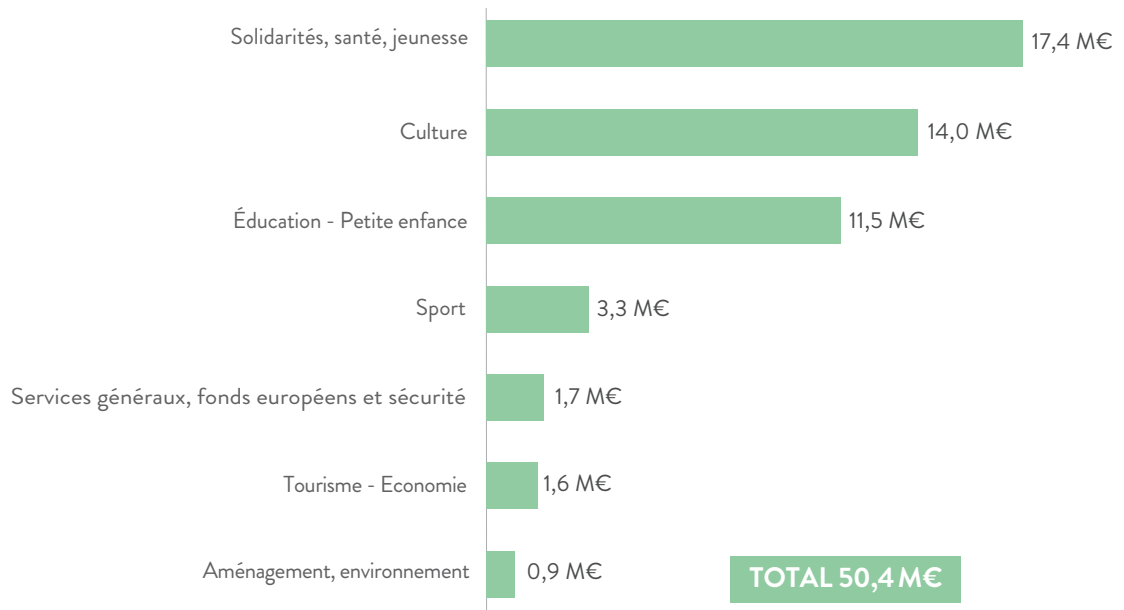
L'ensemble des subventions versées par la Ville figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.



Évolution des subventions de 2024 à 2025



Répartition prévisionnelle par thématique des subventions au BP 2025



Autres charges de gestion courante (hors subventions) 33,1M€ ↗4,2 %

Les autres dépenses de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une hausse de +1,3 M€, liée :

- aux indemnités pour dédommager de sa perte d'exploitation le cinéma Star St Exupéry de 0,5 M€ en vue de sa fermeture prévisionnelle pour des travaux financés par la section d'investissement ;
- aux contributions à verser dans le domaine de l'éducation, à +0,5 M€ répartis entre les écoles privées (+0,3 M€ à 3,3 M€) et l'école européenne (+0,1 M€ soit 0,6 M€) ;
- à la contribution versée à l'EPCC HEAR, à +0,2 M€ de BP à BP, soit 5,7 M€. Les autres contributions culturelles à l'Orchestre (9,7 M€) et à l'Opéra (6,9 M€) restent quant à elles stables ;
- au poste « secours et dots », à 1,8 M€, en évolution de +0,1 M€, correspondant aux besoins des aides sociales communales, dont les modalités ont été revues en 2024.

Les charges financières

Les charges financières s'établissent à 11,2 M€ en section de fonctionnement, soit une stabilité de BP à BP, s'expliquant par une prévision de baisse des taux, malgré l'augmentation du stock de dette.

Les frais divers

- **Les frais de fonctionnement de groupes d'élus** font l'objet d'un chapitre spécifique. Conformément à la réglementation, 343 K€ sont prévus en 2025.
- **Les charges exceptionnelles** sont à 150 K€, le seul type de dépenses sur ce chapitre correspondant aux annulations de titres sur exercices antérieurs.
- **Les provisions** sont à 385 K€ en 2025, correspondant aux charges relatives aux fondations.
- **Les atténuations de produits**, à 458 K€, correspondent principalement à la contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et à la nouvelle ponction dénommée DILICO – dispositif de lissage conjoncturel (0,2 M€). Le montant saisi pour le FPIC 2025 est celui notifié en 2024, en l'attente de la notification de l'État pour l'exercice 2025, qui sera transmise en avril 2025. La ponction sera quant à elle revue en fonction des comptes administratifs 2024 des collectivités.

Financement de la section d'investissement

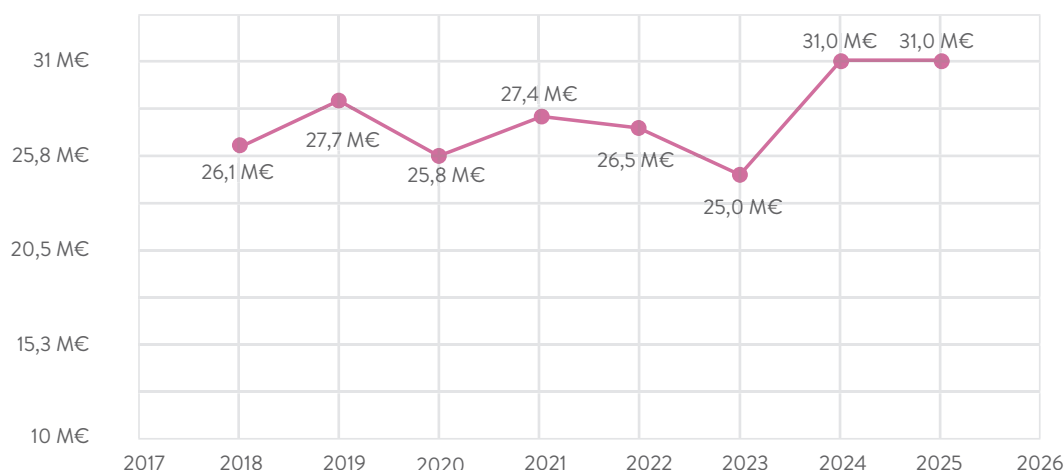
Ce poste représente l'autofinancement brut (à savoir les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement) prévisionnel de l'exercice 2025, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement afin de financer la section d'investissement.

L'autofinancement brut reste stable de BP à BP soit **31 M€** en 2025.

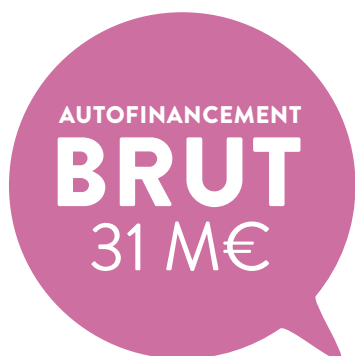
L'autofinancement brut se décompose en :

- amortissement technique obligatoire de l'actif renouvelable, pour 26 M€, en diminution de BP à BP (-3 M€), pour se conformer au réalisé de 2024 et en prévision d'une stabilité ;
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 5 M€.

Évolution de l'autofinancement brut

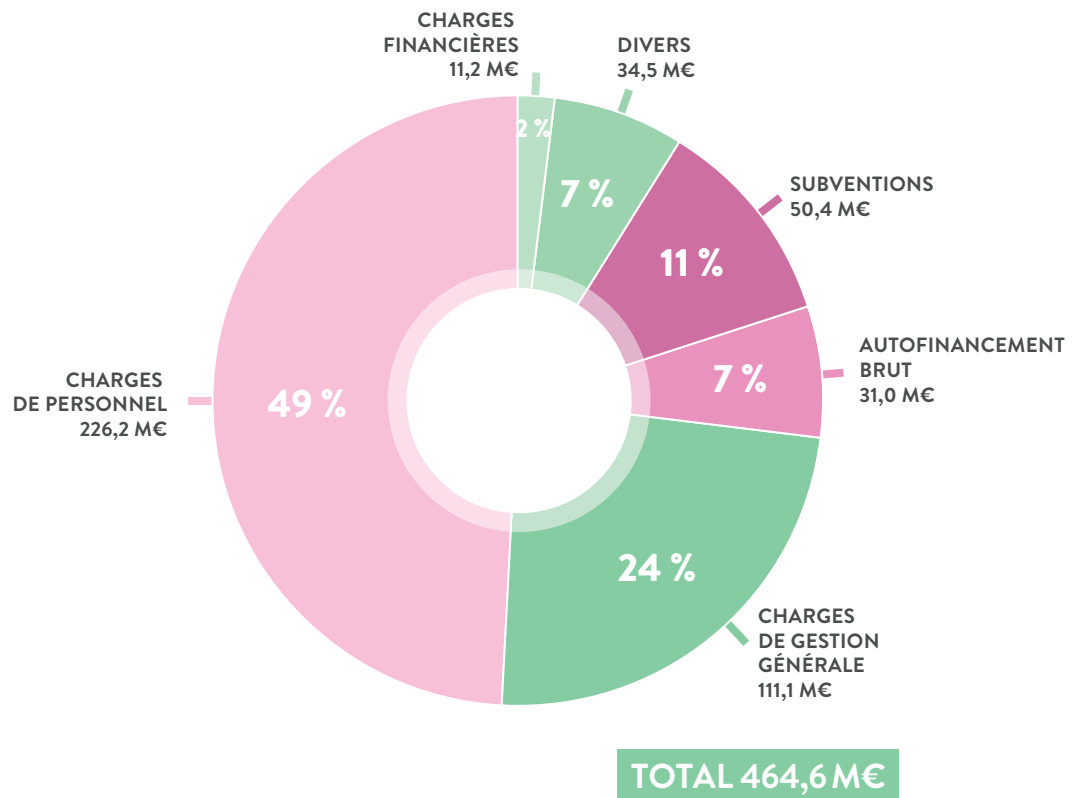


L'autofinancement inscrit au budget primitif 2018 intégrait 101 M€ de recettes de forfait post stationnement, ici retraitées, la ville n'étant pas compétente pour encaisser ce forfait (hors frais de gestion).

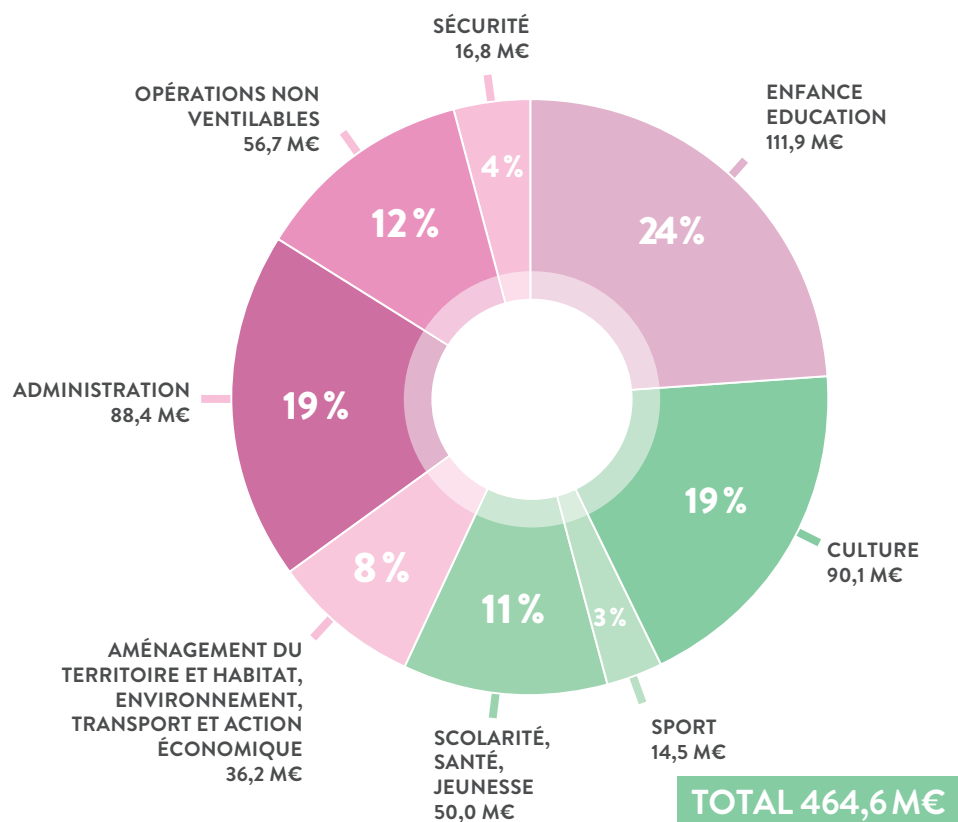


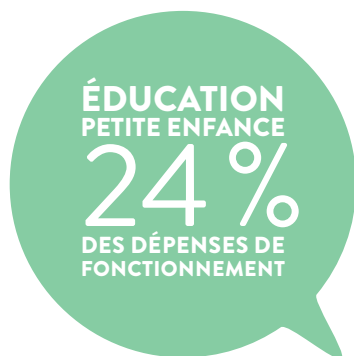
Synthèse : répartition des postes de dépenses de la section de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement par poste



Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction incluant la part des dépenses remboursées





Les dépenses de fonctionnement sont détaillées par fonction, ci-après :

Éducation – petite enfance : 111,9 M€ soit 24%

- 72,5 M€ de dépenses de personnel,
- 39,4 M€ de dépenses directes, principalement :
 - 13,5 M€ pour les activités périscolaires et éducatives, dont 11,3 M€ pour la restauration scolaire (incluant les prestations associées, telles que le transport des élèves), 1,7 M€ pour les projets éducatifs et 0,6 M€ pour l'accueil périscolaire,
 - 12,5 M€ pour le secteur de la petite enfance dont 10,8 M€ de subventions et 1,7 M€ pour les multi-accueils et les lieux d'accueil parents-enfants,
 - 7,1 M€ de maintenance du patrimoine scolaire et petite enfance, dont 4,4 M€ pour le nettoyage des écoles, 2,5 M€ pour la gestion du patrimoine et 0,3 M€ pour la végétalisation,
 - 6 M€ pour les inscriptions et la scolarité, dont 3,6 M€ de contribution aux écoles privées, 1,8 M€ de dotations aux écoles et 0,6 M€ de contribution à l'école européenne.

Culture : 90,1 M€ soit 19%

- 42,3 M€ de dépenses de personnel, dont 1,8 M€ de salaires remboursés à l'Opéra national du Rhin,
- 47,8 M€ de dépenses directes correspondant notamment au fonctionnement des institutions culturelles suivantes :
 - 13,4 M€ pour l'action culturelle, dont les subventions aux associations (9,7 M€) et 0,7 M€ pour le fonds culture du contrat triennal,
 - 9,7 M€ de contribution à l'Orchestre philharmonique,
 - 7,3 M€ pour l'Opéra national du Rhin, dont 6,9 M€ de contribution à l'Opéra,
 - 5,7 M€ de contribution pour l'EPCC Haute école des arts du Rhin « HEAR »,
 - 5 M€ pour l'organisation des événements et la gestion des salles municipales,
 - 3,1 M€ pour les musées, dont 0,9 M€ pour l'organisation d'expositions,
 - 1,3 M€ pour les écoles de musique,
 - 1 M€ pour les TAPS,
 - 0,8 M€ pour les médiathèques municipales, 0,6 M€ de subvention d'équilibre à la fondation de l'Œuvre Notre-Dame, 0,5 M€ pour les pratiques en amateur et 0,5 M€ pour le conservatoire.

Administration : 88,4 M€ soit 19%

Il s'agit des services généraux de l'administration, dont les dépenses de personnel des délégations ressources (45,6 M€), les dépenses d'énergie et d'eau (18,3 M€), le gardiennage (5,5 M€), le domaine international (1,6 M€), la participation citoyenne, les directions de territoires et la politique de la Ville (1,1 M€) ainsi que toutes les autres dépenses imputables aux fonctions ressources : protocole, communication, état civil, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc. (16,3 M€).

Opérations non ventilables : 56,7 M€ soit 12%

Ces opérations comprennent le virement à la section d'investissement (5 M€), les charges financières (11,2 M€), le remboursement à l'Eurométropole des frais de fonctionnement (13,2 M€), les dotations aux amortissements (26 M€), la ponction Dilico –dispositif de lissage conjoncturel (0,2 M€) et la contribution au FPIC (0,4 M€).

Solidarités, santé et jeunesse : 50 M€ soit 11%

- 25,6 M€ de dépenses de personnel,
- 24,4 M€ de dépenses directes, regroupant les actions en faveur des solidarités, de la santé et de la jeunesse, dont :
 - 9,1 M€ pour la jeunesse et l'éducation populaire,
 - 8,1 M€ pour la lutte contre l'exclusion,
 - 3,6 M€ pour la santé et l'autonomie incluant 1,9 M€ de versement aux bains municipaux,
 - 1,4 M€ pour les crédits centralisés au niveau de la direction intégrant notamment les missions ville hospitalière et lutte contre les discriminations ainsi que les innovations sociales,
 - 0,9 M€ pour la santé environnementale (incluant l'ordonnance verte),
 - 0,5 M€ le pôle insertion et développement social,
 - 0,4 M€ de crédits dédiés à la mission droit des femmes et égalité des genres.

Aménagements du territoire et habitat, environnement, transport et action économique : 36,2 M€ soit 8%

- 17,5 M€ de dépenses de personnel, essentiellement pour l'entretien des espaces verts et de l'éclairage public incluant 0,5 M€ de paie des bûcherons ;
- 18,7 M€ de dépenses directes, hors personnel extérieur, dont :
 - 6,9 M€ pour les espaces verts,
 - 3,6 M€ pour le patrimoine bâti, dont 0,6 M€ pour les fondations,
 - 3,5 M€ pour la stratégie et la gestion du stationnement,
 - 1,7 M€ pour le développement économique, dont 1 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire, 0,6 M€ pour le commerce et l'artisanat, en particulier les illuminations de Noël et 0,1 M€ pour le projet digital,
 - 1,5 M€ pour l'éclairage public,
 - 0,7 M€ pour le domaine de la réglementation urbaine incluant les marchés alimentaires et la foire,
 - 0,5 M€ pour la politique foncière et immobilière ainsi que l'aménagement du territoire,
 - 0,3 M€ pour le plan climat et les risques environnementaux.

Sécurité : 16,8 M€ soit 4%

- 15,4 M€ de dépenses de personnel, principalement la police municipale,
- 1,4 M€ de dépenses directes correspondant notamment aux actions de prévention et de sécurité incluant la nouvelle politique de médiation (1 M€) et la gestion de la police municipale et du SIRAC (0,4 M€).

Sport : 14,5 M€ soit 3%

- 7,5 M€ de charges de personnel,
- 7 M€ de dépenses directes, dont :
 - 4,4 M€ pour la vie sportive, dont 2,5 M€ de soutien au sport performance, 1,5 M€ de subventions aux clubs du territoire, 0,2 M€ pour le sport vivre ensemble et 0,1 M€ pour le sport éducatif et durable,
 - 2,6 M€ pour le patrimoine sportif, dont 1,8 M€ pour les gymnases et salles municipales, 0,6 M€ dédiés aux équipements de plein-air et 0,2 M€ pour le plan d'eau du Baggersee.

B. LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement en hausse de 6,1 M€ (+1,3%), à 464,6 M€ au lieu de 458,5 M€ au BP 2024.

BUDGET PRIMITIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	30 152 998	34 743 626	36 389 760	4,74 %
	Coupes de bois et produits forestiers	501 100	754 900	650 900	-13,78 %
	Concession et redevances funéraires	1 027 000	1 027 000	1 300 000	26,58 %
	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 763 422	3 404 280	3 394 200	-0,30 %
	Locations de droit de chasse et de pêche	60 000	66 000	66 000	0,00 %
	Redevance de stationnement	11 599 876	16 044 796	17 577 010	9,55 %
	Autres redevances et recettes diverses	515 000	560 000	595 000	6,25 %
	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 871 600	1 987 700	2 141 700	7,75 %
	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	9 190 000	9 580 000	9 461 100	-1,24 %
	Autres prestations de services	516 800	539 750	524 750	-2,78 %
	Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 000	19 000	17 000	-10,53 %
	Mise à disposition de personnel facturée	643 000	393 000	340 000	-13,49 %
	Remboursement de frais	273 000	193 000	87 000	-54,92 %
	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	174 200	174 200	235 100	34,96 %

2	Impôts et taxes	293 699 527	303 031 654	309 397 388	2,10 %
	Ressources fiscales	205 000 000	210 000 000	215 000 000	2,38 %
	Fiscalité reversée	68 886 527	72 527 654	72 236 388	-0,40 %
	> Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	60 117 452	0,00 %
	> Dotation de solidarité communautaire	8 769 075	8 810 202	8 718 936	-1,04 %
	> Fonds de péréquation communale et intercommunale		3 600 000	3 400 000	-5,56 %
	Droits de place	1 655 000	1 889 000	2 029 000	7,41 %
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	5 000 000	6 000 000	6 500 000	8,33 %
	Taxe locale sur la publicité extérieure	1 000 000	950 000	950 000	0,00 %
	Taxe add. aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	12 000 000	11 500 000	12 500 000	8,70 %
	Autres taxes	158 000	165 000	182 000	10,30 %

3	Dotations et participations	96 778 571	94 789 239	93 666 745	-1,18 %
	D.G.F.	49 200 000	51 400 000	52 700 000	2,53 %
	Dotation générale de décentralisation	1 913 572	1 913 572	1 913 572	0,00 %
	FCTVA	500 000	300 000	300 000	0,00 %
	Dotation spéciale au titre des instituteurs	5 000	2 000	2 000	0,00 %
	Participations	29 936 637	29 300 305	29 089 872	-0,72 %
	> Rembt du Département du Bas-Rhin - délégation sociale	14 248 000	15 300 000	15 500 000	1,31 %
	> Participation de la CAF - petite enfance	7 020 000	5 512 300	5 416 000	-1,75 %
	> Autres participations	8 668 637	8 488 005	8 173 872	-3,70 %
	Autres attributions et participations	8 223 362	8 873 362	9 661 301	8,88 %

> Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	7 400 000	7 950 000	8 800 000	10,69 %
> Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	395 480	395 480	395 480	0,00 %
> Autres attributions	427 882	527 882	465 821	-11,76 %
Filet de sécurité de l'Etat	7 000 000	3 000 000	0	
4 Autres produits de gestion courante	13 892 629	15 249 367	15 355 273	0,69 %
Revenus des immeubles	11 486 880	10 518 717	10 923 528	3,85%
Redevances versées par les fermiers concessionnaires	59 400	478 600	461 000	-3,68 %
Produits divers de gestion courante	2 229 149	4 252 050	3 970 745	-6,62 %
5 Produits financiers	2 239 200	2 114 789	2 042 000	-3,44 %
Produits de participations	2 200 000	2 099 589	2 032 000	-3,22 %
Autres produits financiers	39 200	15 200	10 000	-34,21 %
6 Produits exceptionnels	2 281 819	2 252 213	2 281 734	1,31 %
Mandats annulés (sur ex. ant) ou atteint par la déchéance quadriennale	2 281 819	2 252 213	2 281 734	1,31 %
7 Reprises sur amortissements et provisions	9 322 800	5 352 112	4 500 100	-15,92 %
8 Atténuation de charges	722 455	957 000	957 000	0,00 %
Remboursement sur rémunérations du personnel	644 000	957 000	957 000	0,00 %
Rabais, remises, ristournes	78 455			
9 Opérations d'ordre de section à section	10 000	10 000	10 000	0,00 %

Total des recettes de fonctionnement	449 100 000	458 500 000	464 600 000	1,33 %
---	--------------------	--------------------	--------------------	---------------

Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine augmentent de 4,7% au BP 2025, en passant de 34,7 M€ à **36,4 M€** (+1,7 M€) de BP à BP.

Cette évolution est notamment liée aux éléments suivants :

- +1,5 M€ de redevances de stationnement, celles sur la voirie restant stable à 12,6 M€ et celles sur le stationnement résident augmentant de 1,5 M€ en s'établissant à 4 M€, la part de forfait post stationnement restant à 0,8 M€ ;
- +0,3 M€ de concessions funéraires, à 1,3 M€ ;
- +0,2 M€ de redevance à caractère culturel, à 2,1 M€, correspondant à un surplus de recettes des entrées des musées inscrites à hauteur de 1,5 M€ et liée notamment à la réouverture du musée zoologique courant 2025 ;
- -0,1 M€ pour les recettes dans les cantines et le périscolaire, à 9,5 M€, suite à la refonte de la tarification solidaire, qui entraîne une prévision de perte de recettes malgré une augmentation du nombre de bénéficiaires ;
- -0,1 M€ de facturation à l'Eurométropole de sa part pour les retraites de droit local, à 0,1 M€ ;
- -0,1 M€ pour les coupes de bois, à 0,7 M€.



Impôts et taxes

Le poste «impôts et taxes » passe de 303 M€ à **309,4 M€**, soit +6,4 M€ de BP à BP.

- **+5 M€** pour la prévision de ressources fiscales pour l'année 2025 par rapport au BP 2024, dont le montant s'élève à 215 M€. Cette augmentation du produit fiscal découle principalement de la revalorisation nationale des valeurs locatives (+1,7%) mais aussi du dynamisme des bases fiscales attendu localement.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) intervenue en 2021, les recettes fiscales, pour lesquelles la Ville de Strasbourg garde un pouvoir de taux, sont les suivantes :

la taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à garantir la neutralité budgétaire et fiscale de la suppression de la THRP ;

la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux de fiscalité directe locale pour 2025 sont maintenus à leur niveau de 2024 et s'établissent donc comme suit :

Taux	2024	2025	Évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,44 %	37,44 %	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,52 %	72,52 %	0 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	25,40 %	25,40 %	0 %

- **-0,3 M€** pour la fiscalité reversée, comprenant -0,2 M€ pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (3,4 M€) et -0,1 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (8,7 M€). L'attribution de compensation versée par l'Eurométropole de Strasbourg reste quant à elle stable (60,1 M€)
- **+0,1 M€** pour les droits de place (2 M€) ;
- **+0,5 M€** à la taxe de consommation finale d'électricité, qui s'établit à 6,5 M€ ;
- **+1 M€** pour les droits de mutations, à 12,5 M€, lié à la reprise des transactions immobilières prévues consécutives à la baisse des taux des prêts immobiliers.

Dotations et participations

Ce poste est en baisse, passant de 94,8 M€ à **93,7 M€**, soit -1,1 M€ (-1,1%), en raison de la non reconduction du filet de sécurité de l'État (-3 M€). Hormis cette recette exceptionnelle, ce chapitre est en augmentation de 1,9 M€ (+2,1%).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est quant à elle en augmentation, pour atteindre **52,7 M€** en 2025, soit +1,3 M€ de BP à BP. Cela s'explique par l'abondement des dotations de péréquation communales, en l'occurrence la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le fonds de compensation de la TVA pour la section de fonctionnement est inscrit en stabilité à 0,3 M€.

Au titre des participations de l'État et des autres collectivités locales, **29,1 M€** sont attendus en 2025, soit une diminution de 0,7% (-0,2 M€). Ces évolutions comprennent pour :

- **+0,2 M€** de BP à BP, le remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace pour la délégation médico-sociale sur le territoire de Strasbourg, soit un montant de 15,5 M€, qui prend en compte les évolutions de masse salariale sur 2024, mais ne couvre toujours qu'en partie l'ensemble des dépenses liées à la politique publique mise en place par la ville de Strasbourg ;
- **-0,1 M€**, les subventions de la CAF pour la petite enfance, qui s'élèvent désormais à 5,4 M€ au lieu de 5,5 M€ ;
- **-0,3 M€** les autres subventions, d'un montant total de 8,2 M€, lié notamment à la participation de partenaires pour la politique sociale de la ville de Strasbourg hors délégation sociale (+0,5 M€), au financement à l'accueil périscolaire et de loisirs (+0,2 M€), aux moindres subventions pour les espaces verts (-0,3 M€) et à la fin de l'opération Strasbourg capitale mondiale du livre (-0,7 M€);

Les autres attributions et participations, principalement les compensations fiscales, sont quant à elles inscrites à **9,7 M€** au lieu de 8,9 M€ au BP 2024 (+0,8 M€).

Autres produits de gestion courante

Ce poste est en augmentation de 0,7%, à **15,3 M€**, soit +0,1 M€ de BP à BP, lié notamment pour +0,8 M€ aux revenus des immeubles, -0,4 M€ à la fin de « Strasbourg capitale mondiale du livre » et -0,3 M€ au moindre financement du transport des parlementaires européens.

Produits financiers

Les produits financiers sont constitués essentiellement du produit des participations que détient la Ville, dans diverses structures. Leur montant diminue de 0,1 M€ de BP à BP pour s'établir à **2 M€** en 2025.

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont prévus en légère hausse à **2,3 M€** au BP 2025. Ces recettes concernent principalement la part des avances remboursées par les structures de la petite enfance.

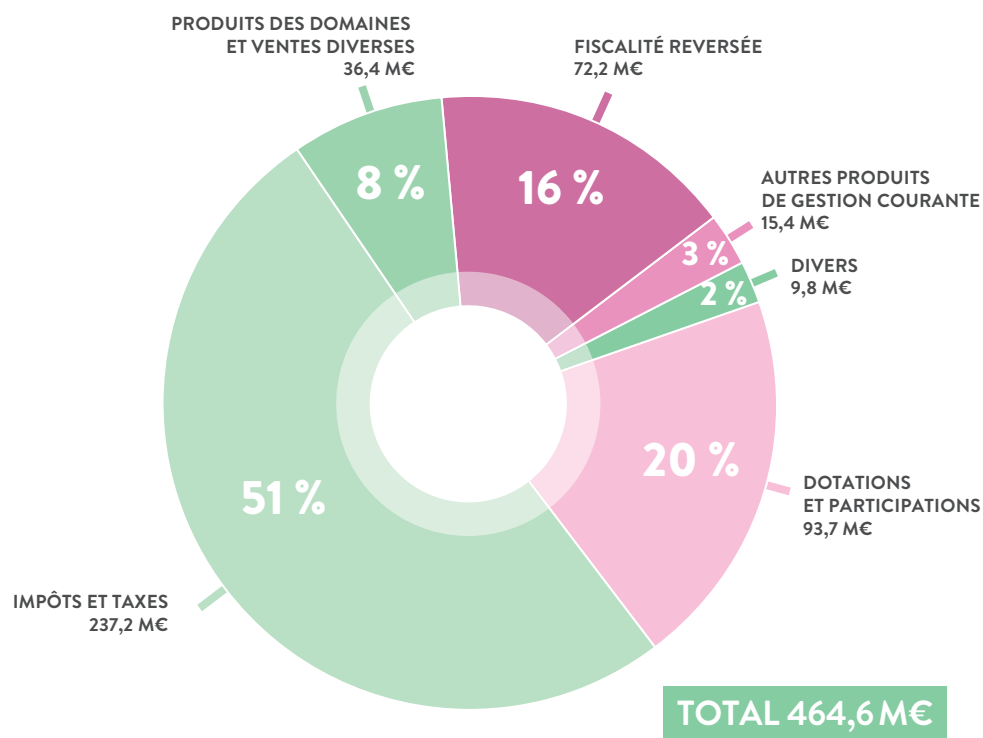
Reprise sur amortissements et provisions

Ce poste est en diminution de 0,9 M€ de BP à BP, passant de 5,4 M€ en 2024 à 4,5 M€ en 2025. Le montant de 5,3 M€ inscrit en reprise de provision en 2024 correspondait aux recettes de la fondation Ungemach. Le montant inscrit en 2025 de **4,5 M€** correspond à une partie de la provision concernant les ventes des immeubles de l'ensemble Sofitel/Mercure centre d'une part et Mercure Wacken d'autre part, délibérées respectivement en 2019 et 2021. En effet, la provision totale constituée de 9,3 M€ peut être partiellement reprise, le contentieux existant ayant été gagné par la Ville en première instance.

Atténuations de charges

Ce poste de recettes inclut principalement la part de remboursement de personnel correspondant aux postes cofinancés par la CAF. Le montant inscrit de **1M€** est stable de BP à BP.

Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste



2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont, eux, votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées :

- les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet, sans limitation de durée.
- les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques. Leur montant est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

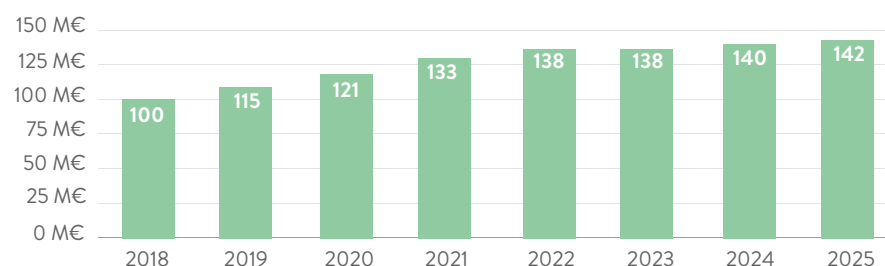
À noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

Les crédits d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 204,2 M€ :

Investissement opérationnel	142,3 M€
Programmes financiers	61,9 M€

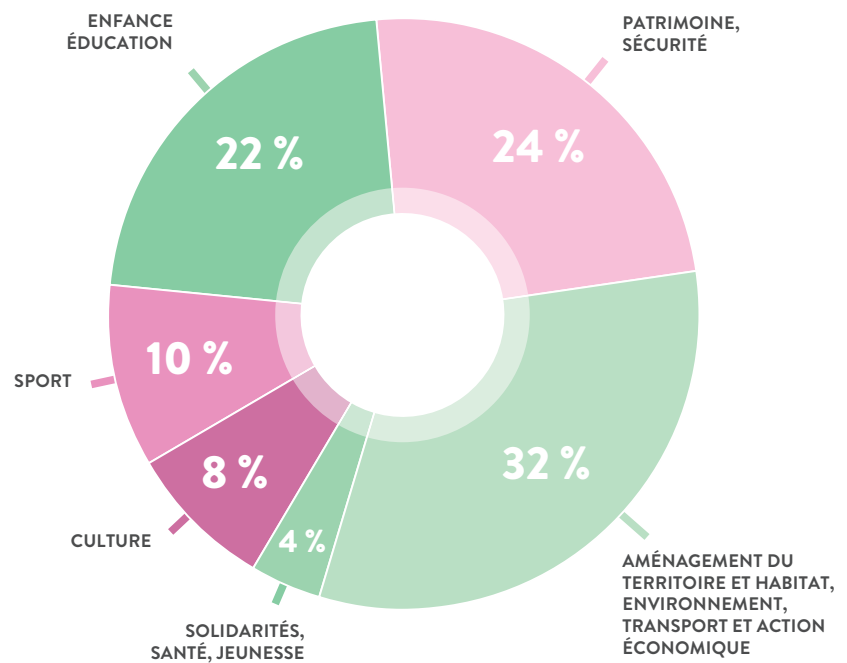
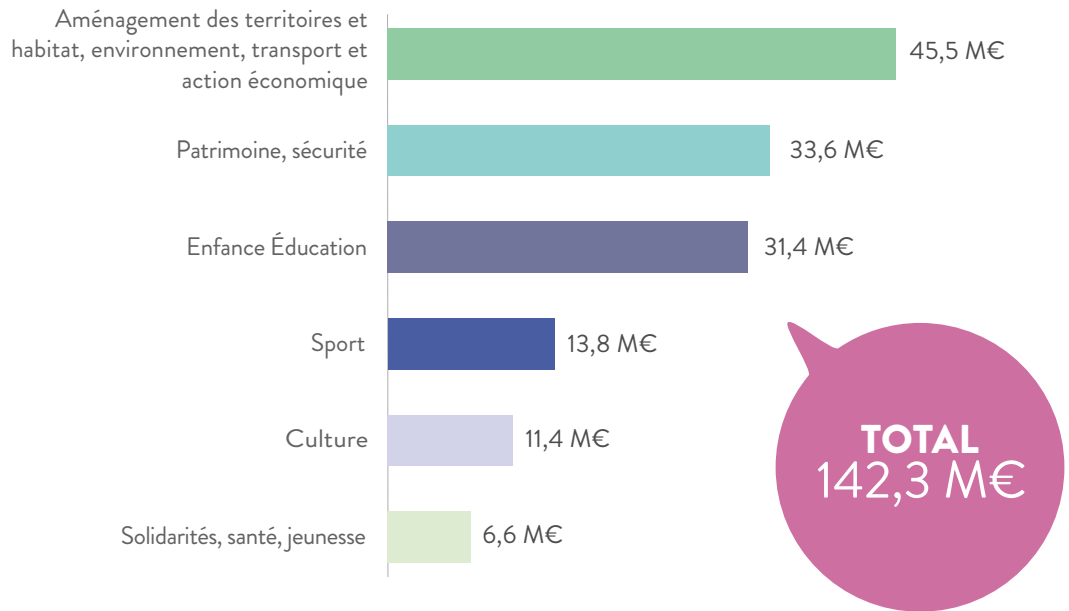
Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts (33,6 M€), les régularisations des avances sur marchés, équilibrées en dépenses et en recettes (11 M€), les créances équilibrées en dépenses et en recettes (1,2 M€) et les titres de participation (0,8 M€).

Évolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



LES SECTEURS AMÉNAGEMENT, HABITAT, ENVIRONNEMENT, TRANSPORT ET ACTION ÉCONOMIQUE, À 45,5 M€ : 32%

Il inclut **les travaux sur l'espace public** pour les compétences Ville (espaces verts, éclairage) à hauteur de **18,8 M€**, détaillés ci-dessous :

- de la végétalisation et de la déminéralisation (8,4 M€), répartis entre la végétalisation des cours d'école (5,3 M€), l'accompagnement des projets de voirie (2 M€), et le renouvellement et extension du patrimoine arboré dans le cadre du plan Canopée (1,1 M€) ;
- de l'éclairage public (6,6 M€), dont 2,5 M€ en accompagnement des extensions de tramway, 2,4 M€ d'accompagnement des projets de voirie, 1,5 M€ pour le programme d'économie d'énergie et 0,2 M€ pour le programme de préservation de la trame nocturne ;
- des opérations de renouvellement urbain, à hauteur de 3,8 M€.

Outre ces travaux, le poste comprend **les opérations d'aménagement** portées par la ville de Strasbourg, pour un montant de **14,7 M€**. Il s'agit notamment :

- des autres aménagements urbains (8 M€) comprenant notamment le projet porte des Romains (3,4 M€), les parts de la Ville pour les aménagements de la gare routière et de la gare basse (2 M€) et des abords du stade de la Meinau (0,9 M€), le reversement à l'Eurométropole pour les démolitions de la rue du péage (0,9 M€), l'aménagement des abords de la Manufacture (0,4 M€) ou encore le programme Ilot bois et cliniques (0,3 M€) ;
- de l'aménagement du quartier Wacken pour le projet Archipel (3,8 M€) ;
- des crédits pour les réserves foncières (2,9 M€).

D'autres projets d'investissement concernent **l'environnement (6,8 M€)**, comprenant notamment les parcs naturels urbains (2,1 M€), les travaux au centre technique de l'Orangerie (1,5 M€), la gestion des jardins familiaux et partagés (1,4 M€), la fonctionnalité alluviale des réserves naturelles (0,5 M€), la mise en sécurité des serres de l'Orangerie (0,5 M€) et l'aménagement d'un parc animalier pédagogique en place du zoo (0,3 M€) ;

Divers travaux sont aussi à signaler : 0,6 M€ pour les aménagements tactiques de la voirie et la politique du vélo, 0,5 M€ pour les parts ville des ouvrages d'art et de la liaison inter-quartier des forges à HautePierre, 0,2 M€ pour la sécurisation des espaces publics, 0,2 M€ pour les parkings en ouvrage mixte, 0,2 M€ d'études pour les travaux du nouvel emplacement de la foire St Jean et 0,1 M€ pour le géo-référencement.

Les crédits annuels sont inscrits à hauteur de **3,1 M€**, dont 1,6 M€ d'achats et de travaux d'espaces verts, 0,7 M€ de travaux courants pour l'éclairage public et 0,1 M€ pour l'aide aux ravalements de façades et aux travaux sur immeubles menaçant ruine. Dans le domaine économique, il y a lieu de noter les travaux pour les interventions courantes sur les halles et marchés (0,2 M€) et les aides à l'investissement dans le domaine du commerce, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire (0,1 M€).

LE SECTEUR ADMINISTRATION – PATRIMOINE – SÉCURITÉ, À 33,6 M€ : 24 %

Le secteur comprend 33,6 M€ de dépenses au BP 2025.

Les travaux **concernant le patrimoine de la Ville** s'élèvent à 17,7 M€. Il s'agit :

- des travaux globaux sur le patrimoine (4,7 M€) dont une enveloppe de 2 M€ pour les travaux patrimoniaux, 0,8 M€ pour le réaménagement de l'immeuble 5 place du Château, 0,5 M€ pour les travaux à l'espace égalité, 0,4 M€ pour les travaux de l'immeuble quai Fustel, 0,4 M€ pour la rénovation du bâtiment rue Kageneck ou encore 0,2 M€ pour la rénovation de l'Hôtel de Ville ;
- de travaux ayant un impact direct sur la consommation d'énergie (4 M€) répartis entre le contrat de performance énergétique concernant Pôle Sud, la médiathèque Olympe de Gouges et les bâtiments Belin et Stoltz (1,3 M€), la rénovation énergétique du patrimoine de la Ville (1 M€), le raccordement de sites au chauffage urbain, le relamping ainsi que le process énergie pour des petits travaux (1,6 M€) ;
- des travaux dans et autour des bâtiments administratifs (3,4 M€) dont la part Ville concernant les travaux spécifiques et la rénovation du centre administratif (2,4 M€) remboursés à l'Eurométropole, la maintenance du site Etoile (0,5 M€) et l'aménagement du parvis du CA (0,4 M€) ;
- de la maîtrise d'ouvrage déléguée du patrimoine privé de la Ville dans le cadre d'un mandat de gestion, permettant de mettre en location, à tarif social, les logements privés appartenant à la Ville, à 3,4 M€ ;
- des travaux dans les maisons de services publics et les logements de service (1,8 M€) concernant celles de Koenigshoffen (0,8 M€) et de l'Elsau (0,8 M€). La réfection des logements de services (0,3 M€) complète cette partie.

Les acquisitions des véhicules et engins s'élèvent à 3,1 M€ pour les compétences de la Ville.

Le budget participatif est doté de 1 M€ en 2025.

Le secteur culturel (0,6 M€) comprend la rénovation des façades et des toitures de St Pierre le Jeune Protestant (0,4 M€) et les travaux sur les édifices culturels (0,2 M€).

Les travaux dans les cimetières concernent le cimetière Nord (0,3 M€).

Les crédits annuels s'élèvent à 10,8 M€, dont :

- le remboursement à l'Eurométropole (6,4 M€), dont les dépenses informatiques avancées par l'Eurométropole de Strasbourg (5,2 M€), les travaux sur le site Etoile (0,4 M€), le renouvellement du parc de reprographie (0,4 M€) et le mobilier (0,3 M€) ;
- les travaux d'entretien courant du patrimoine municipal (2,1 M€) ;
- les travaux de réfection dans les cimetières (0,8 M€) ;
- le financement des cultes (0,3 M€) et les interventions dans les édifices culturels (0,2 M€) ;
- l'équipement pour la police municipale (0,2 M€) ;
- les réparations des engins et véhicules municipaux (0,1 M€).



LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE À 31,4 M€ : 22 %

L'investissement dans le secteur de l'éducation d'un montant de 25,3 M€ concerne :

- **Les constructions des nouvelles écoles**, à hauteur de 4,7 M€ répartis entre les soldes pour les groupes scolaires Krimmeri à la Meinau (2,3 M€) et Mentelin (1,5 M€) ainsi que les études concernant la nouvelle école européenne (0,5 M€) et Jesuitenfeld à Neuhof Sud (0,4 M€) ;
- **Les travaux de mises en sécurité et rénovations** prévus à hauteur de 4 M€ dans les bâtiments suivants :
 - les écoles Canardière (0,8 M€), Schuman (0,5 M€), Branly (0,4 M€) et Catherine (0,4 M€), correspondant au solde des travaux pour rendre l'avis de la commission de sécurité favorable,
 - l'extension/restructuration de l'école Erckmann Chatrian (0,6 M€),
 - la rénovation de l'école du Schluthfeld (0,5 M€),
 - les écoles maternelle et élémentaire Gustave Doré (0,2 M€),
 - le périscolaire de l'école Starlette (0,2 M€),
 - le groupe scolaire du Hohberg (0,2 M€),
 - le groupe scolaire du Stockfeld avec la rénovation de la toiture et du préau (0,2 M€) ;
- **Les travaux de rénovation thermique des écoles**, à 2,6 M€, dont le groupe scolaire Adler à la Robertsau (0,8 M€), le groupe scolaire Schwilgué à la cité de l'Ill (0,8 M€), l'école maternelle Branly (0,6 M€) et le contrat de performance énergétique concernant 5 groupes scolaires - Fischart-Niederau-Rosa Parks-Conseil des XV-Sturm- (0,3 M€) ;
- **Les travaux dans les restaurants scolaires** s'élèvent pour 2025 à 2,2 M€, comprenant principalement 1,7 M€ pour l'école Claus, 0,3 M€ pour l'adaptation des restaurants scolaires au bac en inox et 0,1 M€ pour l'école Finkwiller ;
- **Les projets en quartier de rénovation urbaine**, à 2,1 M€, concernent le Neuhof pour le groupe scolaire Reuss s'agissant de la restauration scolaire (1,1 M€) et du programme de rénovation énergétique (0,1 M€), HautePierre pour les travaux de restauration scolaire et du gymnase du groupe scolaire Éléonore (1,1 M€) et l'Elsau pour le groupe scolaire Schongauer (0,5 M€) ;

Afin de faciliter tous ces travaux dans les écoles, un crédit de 0,8 M€ est prévu pour l'installation de bâtiments modulaires.

Le plan numérique des écoles est quant à lui doté de 1,4 M€ en 2025.

A signaler par ailleurs les crédits d'accompagnement de la politique de végétalisation pour 0,2 M€.

Une enveloppe annuelle de 6,3 M€ est aussi prévue pour financer diverses interventions, petits travaux et acquisitions de mobilier dans les écoles.

Dans le domaine de la petite enfance à 6,1 M€, il y a lieu de noter les travaux suivants :

- **Les nouvelles maisons de la petite enfance**, à 3,3 M€, comprenant celle à la Robertsau rue de la carpe haute (1,7 M€), celle de la rue des glaciers (1,5 M€) et celle à Cronembourg (0,1 M€) ;
- **Les transformations de jardins d'enfants en multi accueil**, à 1,4 M€, rue de Bâle (0,8 M€), rue Fritz (0,5 M€) et tuilerie au Neudorf (0,1 M€).

A ces travaux il convient de rajouter 1,4 M€ de crédits annuels.

LE SPORT À 13,8 M€ : 10 %

Au sein de ce domaine dont le montant est de 13,8 M€, sont prévus en 2025 :

- 4,2 M€ pour les travaux **dans les gymnases**, dont 2,5 M€ pour celui du Conseil des XV, 0,8 M€ pour le contrat de performance énergétique des gymnases Musau et Ampère et 0,5 M€ pour le gymnase Karine ;
- 3,1 M€ de participation de la Ville à la **rénovation du stade** de la Meinau ;
- 1,6 M€ pour les terrains synthétiques en revêtement naturel ;
- 0,4 M€ pour le plan de rénovation des vestiaires ;
- 0,4 M€ pour la restructuration de la base de kayak eaux-vives ;
- 0,3 M€ pour les équipements de plein air ;
- 0,3 M€ pour le complexe sportif Brigitte ;
- 0,2 M€ pour la création d'un préau à la Montagne verte ;
- 0,2 M€ pour la mise en sécurité du Baggersee ;
- 0,2 M€ pour les travaux du stade Walter au Neuhof.

Les crédits annuels s'élèvent à 2,7 M€, liés aux interventions sur les bâtiments et les équipements de plein air (0,9 M€), à la zone de culture urbaine à la Citadelle (0,8 M€), aux subventions d'équipement au secteur sportif (0,6 M€) et aux opérations de travaux sur le patrimoine sportif (0,4 M€).

LE SECTEUR CULTUREL À 11,4 M€ : 8 %

Ce domaine intègre notamment :

- l'augmentation de la jauge de la laiterie (3 M€) et le réaménagement de l'espace K et du club laiterie (0,2 M€) ;
- les travaux dans les musées (2,2 M€) dont le solde pour le musée zoologique (0,9 M€), les travaux et l'équipement des réserves des musées (0,5 M€), ceux au musée alsacien (0,4 M€) ou encore ceux prévus au palais des Rohan (0,3 M€) ;
- les travaux de la partie Haute école des arts du Rhin au sein de la Manufacture (0,9 M€) ;
- les travaux dans les médiathèques (0,8 M€), répartis entre la nouvelle médiathèque aux Deux-Rives (0,4 M€) et l'accessibilité de celle du Neudorf (0,4 M€) ;
- les travaux au cinéma Star – St Ex (0,5 M€) ;
- la rénovation du parc instrumental du Conservatoire (0,3 M€) ;
- la 3ème tranche de la rénovation du palais des fêtes (0,2 M€) ;
- la mise aux normes et la rénovation de l'Opéra (0,2 M€).

Les crédits annuels s'élèvent quant à eux à 2,7 M€, répartis principalement entre, les musées (0,7 M€), la part investissement du fonds culture du contrat triennal (0,5 M€), l'action culturelle (0,4 M€), les médiathèques (0,3 M€), la subvention d'équipement à la Haute école des arts du Rhin (0,2 M€) le théâtre (0,2 M€) et le conservatoire (0,1 M€).



LE SECTEUR DE LA SOLIDARITÉ, SANTÉ, JEUNESSE À 6,5 M€ : 5 %

Ce domaine intègre notamment **les travaux pour les centres socio-culturels** (CSC), pour un montant de 2,6 M€, qui comprend les travaux au CSC Aquarium à Cronenbourg (1,3 M€) ainsi que ceux pour le CSC Ziegelwasser au Neuhof (0,6 M€) et le CSC Schoelcher (0,2 M€). 0,5 M€ sont affectés aux travaux courants dans les CSC.

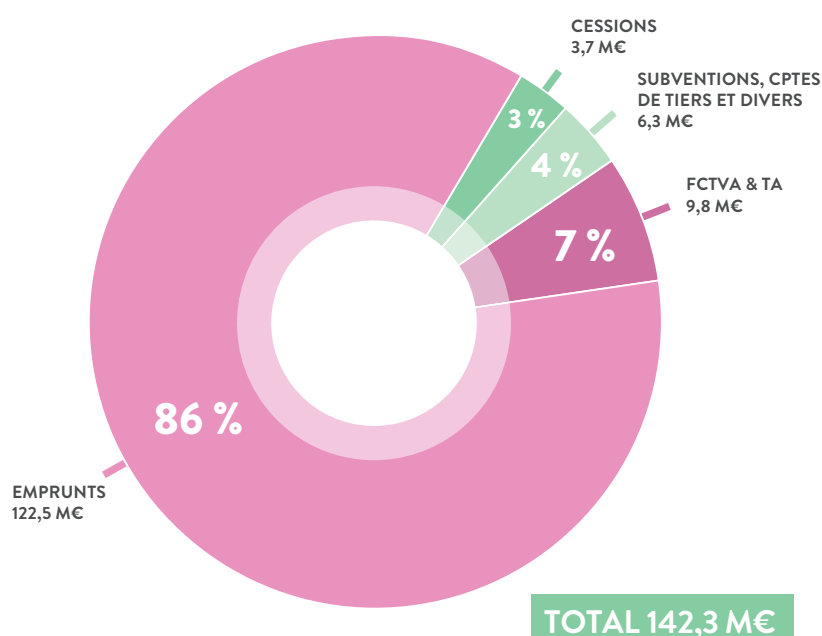
Les autres programmes concernent **les solidarités et la santé**, dont la restructuration du pôle d'éducation à l'environnement (0,5 M€), le programme pour de l'occupation intercalaire (0,2 M€) ainsi que la part Ville de la relocalisation de l'accueil de jour dans l'ancien bâtiment de la HEAR (0,2 M€).

Enfin 2,9 M€ sont inscrits en **crédits annuels**, dont 1,1 M€ pour le financement annuel de l'investissement des bains municipaux, 0,6 M€ pour l'urbanisme temporaire, 0,5 M€ pour les actions socio-éducatives et les travaux courants dans les centres socioculturels, 0,3 M€ pour les subventions pour les actions humanitaires et sociales, 0,2 M€ pour l'aménagement de sites temporaires et 0,1 M€ de subventions dans le domaine de la santé et de l'autonomie.

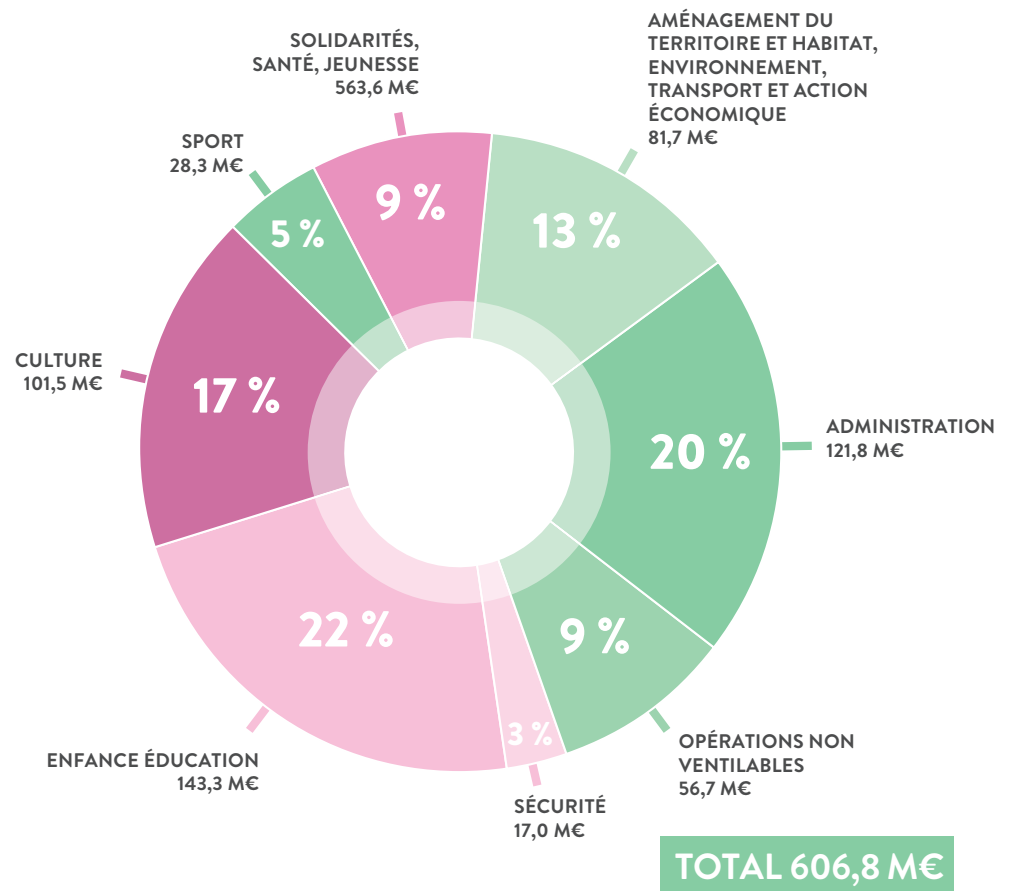
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS EST ASSURÉ PAR :

- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, prévu à hauteur de 3,7 M€ en 2025,
- le produit des subventions perçues, des comptes de tiers et opérations sous mandat à 6,3 M€,
- les dotations pour 9,8 M€ dont 9 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 0,8 M€ au titre de la taxe d'aménagement (TA),
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre (122,5 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100% des investissements opérationnels).

Le graphique ci-dessous représente le financement de l'investissement opérationnel :



Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



B. LA TERRITORIALISATION DES INVESTISSEMENTS

Depuis le budget primitif 2021, les budgets sont présentés de manière territoriale.

Ci-dessous est disponible le détail quartier par quartier, pour un montant de 61,7 M€ sur le total de 142,3 M€ soit 43% des dépenses d'investissement opérationnels :

Quartier	Libellé du programme	BP 2025
BOURSE-KRUTENAU	7047 SPL Deux Rives Bains municipaux	1 096 950
	1173 Composante ESAD - Manufacture	862 331
	1383 Transformation du Jardin d'enfants Fritz en multi-accueil	531 242
	1450 Musée Alsacien	351 000
	1386 Relocalis. centre hébergement urgence Accueil jour annexe HEAR	200 000
	1241 Rénovation immeuble 18 rue de lausanne	174 073
	962 Rénovation et mise en sécurité de l'immeuble de la bourse	159 552
	1237 Composante ESADS/HEAR Acqu. foncière et trx dans la cour	76 500
	1109 Réfection de façade ESADS / HEAR	70 000
	1245 Maison du Sport Santé	43 302
Total BOURSE-KRUTENAU		3 564 949
CRONENBOURG-NORD	1278 NPNRU - Cronenbourg - Rénovation CSC Aquarium	1 269 815
	1390 NPNRU Cronenbourg Piste RIETH	355 000
	1280 NPNRU - Cronenbourg - Pôle d'équipement	235 000
	1302 NPNRU - Cronenbourg	191 935
	594 ANRU Cronenbourg : Cité nucléaire	134 203
	1381 Maison de l'Enfance Cronenbourg	50 000
Total CRONENBOURG-NORD		2 235 953
CRONENBOURG-SUD	798 Restructuration et extension EE et EM G.Doré	169 689
	1129 Réfection et amgt fonctionnels EM Cronenbourg centre	50 000
Total CRONENBOURG-SUD		219 689
ELSAU	1330 NPNRU - Elsau - Maison des services publics	750 000
	1451 NPNRU - Elsau -GS Schongauer	500 000
	1289 NPNRU - Elsau	191 000
	1453 NPNRU - Elsau -Gymnase et Restaurant Schongauer type C	100 000
	1216 NPNRU - Elsau - Réaménagement de la rue Michel Ange	8 827
	1223 NPNRU - Salle de boxe et gymnase de Vinci - Elsau	1 924
Total ELSAU		1 551 750
ESPLANADE	1355 Zone de Culture Urbaine Citadelle	758 000
	1328 EE Schumann Mise en sécurité	500 004
Total ESPLANADE		1 258 004
GARE	1374 Augmentation jauge Laiterie	3 000 000
	1442 Aménag. de la gare routière des Halles et de la gare basse	2 000 000
	1438 Réa. mise aux normes Hall des Chars (Esp.K et Club Laiterie)	200 000
	1376 SSI MAMCS	175 846
	1456 Réaménagement du secteur Laiterie	42 000
	76 Interventions courantes à la Laiterie	9 000
Total GARE		5 426 846

Quartier	Prog/oper - Numéro+Libellé	BP 2025
GRANDE-ILE	1270 Maison de la Petite Enfance Rue des Glacières	1 549 864
	1447 Réaménagement bâtiment 5 place du Château	800 000
	1320 Cinéma Star St Exupéry	500 000
	839 Mise en sécurité et rénovation de l'Hôtel de Ville	221 000
	1168 Restauration scolaire Finkwiller + Extension	107 039
	1377 Rénovation du salon d'assemblée - Palais Rohan	100 000
	97 Travaux de réfection et d'aménagement du théâtre	99 000
	552 Mises aux normes de sécurité et rénovation - Palais Rohan	58 661
	60 Cinéma Odyssée et Maison de l'Image- Interventions courantes	42 750
	1122 Restructuration 5 pl du Château -CIAP et Boutique des Musées	24 869
	64 Interventions courantes au TJP	19 000
	878 Etude de faisabilité d'un nouvel Opéra	8 325
Total GRANDE-ILE		3 530 508
HAUTEPIERRE	1276 NPNRU - HautePierre - GS Eléonore (Restaurant + Gymnase)	1 052 000
	1246 Gymnase Karine	521 771
	597 ANRU HautePierre	470 000
	1327 EE Catherine Mise en sécurité	430 632
	1301 NPNRU HautePierre	263 334
	1417 NPNRU - HautePierre - Complexe sportif Brigitte	250 000
	1339 Champ de Foire permanent Foire St Jean	150 000
Total HAUTEPIERRE		3 137 737
KOENIGSHOFFEN	1459 Porte des Romains - Projet DUT	3 184 995
	1343 Claus Restaurant scolaire et salle d'évolution St Joseph	1 666 632
	1131 Nouveau GS Mentelin	1 505 016
	1331 Nouvelle maison des services Koenigshoffen	798 534
	909 Porte des Romains	254 111
Total KOENIGSHOFFEN		7 409 288
MEINAU	1281 Rénovation du stade de la Meinau (participation VDS)	3 100 000
	1132 Nouveau GS Meinau	2 300 000
	1398 Aménagement Abords Stade de la Meinau	923 510
	1326 EE Canardière Mise en sécurité	795 000
	1300 NPNRU - Equipements Sud-Meinau	278 000
	1153 NPNRU - Meinau - Gymnase Canardière	153 134
	1315 NPNRU - Meinau - Ludothèque "je joue, je vie"	120 000
	595 ANRU Meinau Canardière Est	100 100
	63 Interventions courantes Pôle Sud	19 000
	1283 Club house Stade Jean Nicolas Muller	18 126
	1318 EM Meinau MES et Rénovation thermique	6 000
Total MEINAU		7 812 870

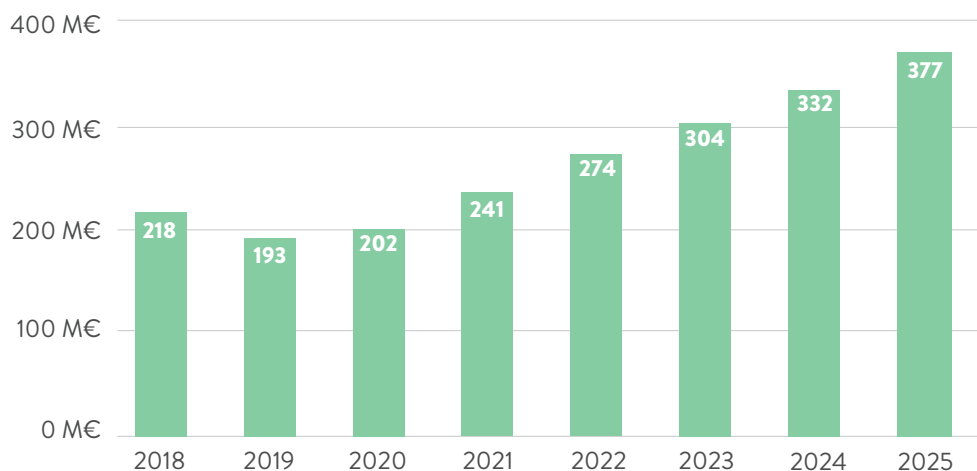
Quartier	Libellé du programme	BP 2025
MONTAGNE-VERTE	1325 Extension / Restructuration EM Erckmann Chatrian	569 000
	1303 NPNRU Montagne-Verte	146 440
	1169 Restaurant GS Erckmann Chatrian + parachèv. MES/m aux normes	27 292
	1273 Extension / Restructuration EM Gutenberg	24 851
Total MONTAGNE-VERTE		767 583
NEUDORF-MUSAU	1384 Transformation du Jardin d'enfants Bâle en multi-accueil	819 688
	1418 CPE Gymnases Musau et Ampère	800 000
	1204 Rénovation et mise en sécurité Ecole du Schlutfeld	548 394
	1449 Mise en sécurité et accessibilité de la médiathèque Neudorf	350 000
	1243 Installations climatiques - Cité de la Musique et de la Danse	190 696
	1182 Rénovation et extension Salle de Gym. Le Grand (Neudorf)	100 000
	1170 Restauration scolaire Schluthfeld	53 809
	956 Acquisition d'oeuvres pour l'Artothèque	36 000
Total NEUDORF-MUSAU		2 898 586
NEUHOF-NORD	1274 NPNRU - NeuhoF - GS Reuss Restaurant scolaire	1 050 000
	1279 NPNRU - NeuhoF - CSC Ziegelwasser	600 000
	1285 NPNRU - NeuhoF	515 000
	1385 NPNRU NeuhoF - Restructurat° CLJ/Pôle Educat° environnement	460 000
	1185 NPNRU - NeuhoF - Stade Walter	217 292
	1416 NPNRU - NeuhoF - Gymnase Solignac	100 000
	1214 ANRU NeuhoF - Espaces publics Marschallhof	47 905
	1254 NPNRU - Prolongement de la rue Paul Bourson	24 197
Total NEUHOF-NORD		3 014 395
NEUHOF-SUD	1412 GS Jesuitenfeld Construction neuve	441 629
	906 Fonctionnalité alluviale des réserves naturelles	440 000
	1277 Extension/Restructuration GS Stockfeld	28 820
Total NEUHOF-SUD		910 449
ORANGERIE-CONSEIL XV	1222 Gymnase Conseil des XV et annexe	2 461 166
	1142 Réaménagement du centre technique de l'Orangerie	1 532 922
	1175 Restructuration du musée zoologique	755 713
	1324 Espex Rotterdam	577 600
	1454 Serres de l'Orangerie - mise en sécurité	509 844
	1393 Réaménagement du zoo	60 000
	72 Acquisition de matériel pour le Musée Zoologique	20 000
Total ORANGERIE-CONSEIL XV		5 917 245

Quartier	Libellé du programme	BP 2025
PORT-DU-RHIN	1178 Reversement VDS/EMS rue du Péage (démolitions)	902 354
	1420 Deux Rives SPL Salle polyvalente et Espace Egalité	533 623
	1229 Equipement des magasins des réserves des musées à la COOP	365 490
	1378 Deux Rives SPL - Création d'une médiathèque	350 000
	1051 Ilot Bois et cliniques	292 182
	1401 Deux Rives SPL Périscolaire Ecole starlette	200 000
	1194 Réhabilit. du bâtiment "L'Union sociale" Réserve des musées	29 612
	1155 Maison de service du Port du Rhin (1ère Phase)	5 811
Total PORT-DU-RHIN		2 679 073
POTERIES-HOHBERG	793 Mise en sécurité Gpe scolaire Hohberg	159 893
	1397 Espex Hoberg	10 000
Total POTERIES-HOHBERG		169 893
ROB-CITE DE L'ILL	1317 GS Schwilgué Rénovation énergétique	800 000
Total ROB-CITE DE L'ILL		800 000
ROBERTSAU-WACKEN	1272 Nouvelle Maison de la Petite Enfance Robertsau Carpe Haute	1 713 535
	1248 Wacken Europe - Archipel 2	1 600 000
	1138 Action d'accompagnement Wacken Europe	1 153 605
	1034 Wacken Europe QAI 1 -Aménagement Quartier d'affaire Européen	1 047 329
	1349 GS ADLER Robertsau Restructuration	800 000
	1344 EM Branly Mise en sécurité et rénovation énergétique	627 000
	1356 Extention Ecole Européenne	500 000
	1415 Restructuration Eaux Vives	400 000
	1329 Mise en sécurité et restructuration EE Branly	368 034
	1282 Gymnase du centre sportif Robertsau	80 060
	1035 Wacken Europe QAI 1 - Reconstruction et équipement Maillon	59 380
	1019 Lieu Europe	35 000
	62 Interventions courantes au Maillon	19 000
	1179 Villa Kayserguet - Lieu d'Europe (2ème Phase)	14 770
Total ROBERTSAU-WACKEN		8 417 714
TOTAL GÉNÉRAL		61 722 534

3. LA DETTE

A. LA DETTE PROPRE

L'endettement de la Ville a augmenté de 45 M€ entre le 1er janvier 2024 et le 1er janvier 2025, l'encours passant de 332 M€ à **377 M€**.



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants :

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **30 M€**, remboursés aux organismes prêteurs
- en recettes, la mobilisation de **75 M€** d'emprunts nouveaux qui ont été mobilisés en 2024 dans les conditions suivantes :
 - 15 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,50 %, soit un taux de 4,16 % pour la 1ère échéance pour une durée de 20 ans,
 - 20 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt fixe égal à 3,34 % pour une durée de 20 ans,
 - 20 M€ souscrits auprès de la Banque Internationale à Luxembourg au taux d'intérêt fixe égal à 3,035 % pour une durée de 20 ans
 - 20 M€ souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (sur 120 M€ contractualisés avec un 1er versement de 36 M€ en 2023) au taux d'intérêt fixe égal à 3,023 % pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant passe ainsi de 1 129 €/h **au 1er janvier 2024 à 1 281 €/h au 1er janvier 2025.**

Cette dette est structurée comme suit :

- taux révisable EURIBOR¹ : 196,3 M€, soit 52 % du total,
- taux fixe sur toute la durée du prêt : 167 M€, soit 44,3 % du total,
- taux révisable Livret A : 13,9 M€, soit 3,7 % du total,

soit un encours total reparti à **44 % de taux fixes et 56 % de taux indexés.**

¹ taux révisable EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, il a été mis en place la Charte Gissler ou Charte de bonne conduite.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

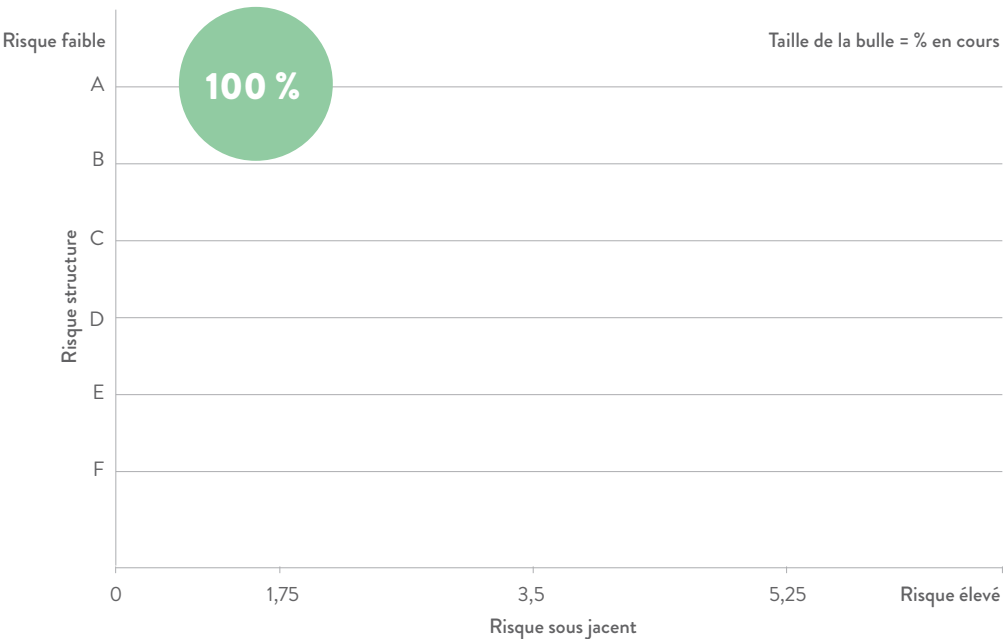
Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d’emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro.	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écarts d'indice zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5.
6	Autres indices.	F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques:

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1^{er} janvier 2024:



La ville de Strasbourg dispose de 44 contrats, soit 100% de l'encours, classés en risque A1 où figurent dans cette catégorie tous les prêts indexés et fixes.

Elle bénéficie **d'un taux moyen de 2,59 %** à ce jour, sachant que 47 % de son encours a un taux inférieur ou égal à 3,50 % et que 53% de son encours a un taux supérieur à 3,50 %.

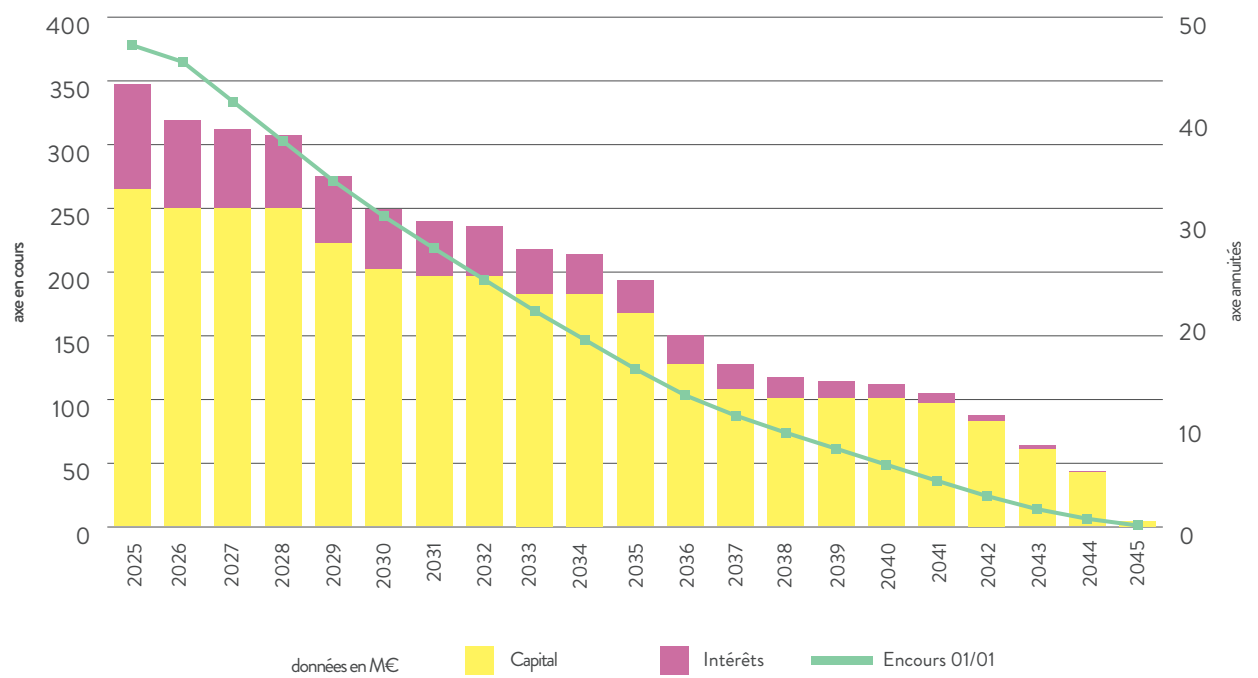
Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau sur la page suivante.

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 01/01/2025	Capital	Encours au 01/01/2025	Intérêt	Amortissement	Annuité
103	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 1M	0,55	3,413	M	A1	-919,21	10 000 000,00	666 667,00	5 431,75	666 667,00	672 098,75
104	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 12M	0,30	3,978	A	A1	-4 157,99	10 000 000,00	666 667,00	26 888,35	666 667,00	693 555,35
31067	2010	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 3M	0,39	3,735	T	A1	-480,34	10 000 000,00	333 333,18	3 770,52	333 333,18	337 103,70
37069	2010	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,43	3,452	M	A1	-497,11	10 000 000,00	666 666,62	5 512,42	666 666,62	672 179,04
TOTAL : Emprunts multi-index										40 000 000,00	2 333 333,80	41 603,04	2 333 333,80	2 374 936,84
105	2013	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	1,55	4,769	T	A1	-77 920,12	10 000 000,00	2 666 666,67	103 927,76	666 666,68	770 594,44
106	2021	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,27	3,775	T	A1	-182 338,42	10 000 000,00	8500 000,00	249 813,82	500 000,00	749 813,82
10200	2023	Banque Européenne d'Invest	20	EURIBOR 3M	0,329	3,889	T	A1	-93 685,138	36 000 000,00	34 200 000,00	978 699,74	1800 000,00	2778 699,74
401	2020	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,50	4,483	A	A1	-98 228,68	5 000 000,00	366 666,68	110 077,92	333 333,33	443 411,25
512	2019	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,41	3,262	T	A1	-209 136,98	16 000 000,00	10 666 666,60	343 075,56	10 666 666,68	1 409 742,24
516	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,45	3,908	T	A1	-67 977,638	20 000 000,00	18 500 000,00	539 025,16	1 000 000,00	1 539 025,16
517	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 12M	0,50	4,160	A	A1	-61 878,46	15 000 000,00	15 000 000,00	630 933,33	750 000,00	1 380 933,33
700	2013	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,57	5,075	T	A1	-83 580,39	10 000 000,00	2 666 666,53	100 567,06	666 666,64	767 233,70
701	2014	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,30	4,626	T	A1	-89 164,64	10 000 000,00	3 166 666,53	118 893,94	666 666,65	785 560,59
702	2015	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,88	4,206	T	A1	-58 924,101	20 000 000,00	12 250 000,00	431 840,53	1 000 000,00	1 431 840,53
704	2022	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,48	3,985	T	A1	-68 694,22	20 000 000,00	18 000 000,00	534 090,38	1 000 000,00	1 534 090,38
705	2023	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 12M	0,51	4,304	A	A1	-41 372,604	10 000 000,00	10 000 000,00	468 657,78	500 000,00	968 657,78
800	2014	SAAR LB	15	EURIBOR 6M	1,00	4,634	S	A1	-75 140,62	10 000 000,00	333 333,39	134 522,11	666 666,67	801 188,78
40003	2013	Crédit Coopératif	15	EURIBOR 3M	1,30	4,626	T	A1	-35 558,42	5 000 000,00	1 416 666,69	51 957,75	333 333,36	385 291,11
46005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 12M	0,55	4,714	A	A1	-361 126,72	15 000 000,00	11 000 000,00	461 948,06	1 000 000,00	1 461 948,06
46006	2020	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	3,749	T	A1	-19 374,45	10 000 000,00	8500 000,00	235 571,49	500 000,00	735 571,49
46007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,28	3,625	T	A1	-369 647,16	20 000 000,00	17 250 000,00	460 416,25	1 000 000,00	1 460 416,25
33198	2014	Caisse des Dépôts	17	LIVRET A	0,60	3,60	A	A1	-249 991,98	26 000 000,00	13 866 666,69	499 200,00	1 733 333,33	2 232 533,33
900	2014	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,84	4,185	T	A1	-70 464,97	10 000 000,00	333 333,59	101 827,44	666 666,68	768 494,12
902	2015	Pfandbriefbank	20	EURIBOR 3M	0,79	4,135	T	A1	-404 255,00	18 000 000,00	9 900 000,00	310 477,36	900 000,00	1 210 477,36
TOTAL : Emprunts à taux indexés										296 000 000,00	207 883 333,37	6 865 523,44	167 500 000,02	23 615 523,46
TOTAL : Emprunts indexés										336 000 000,00	210 216 667,17	6 907 126,48	19 083 333,82	25 990 460,30
402	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	547 054,84	7 000 000,00	5 599 999,96	25 497,50	466 666,68	492 164,18
403	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	243 066,83	3 000 000,00	2 400 000,00	9 067,50	200 000,00	209 067,50
511	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,44	T	A1	556 807,41	10 000 000,00	6 666 666,60	28 777,22	666 666,68	695 443,90
513	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	A	A1	579 279,02	10 000 000,00	7 333 333,32	52 046,30	666 666,67	718 712,97
514	2020	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	1 047 441,74	10 000 000,00	8 000 000,00	38 034,61	500 000,00	538 034,61
515	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,58	T	A1	1 418 008,24	20 000 000,00	15 666 666,71	89 663,71	1 333 333,32	1 422 997,03
518	2024	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	3,34	T	A1	-1 726 561,49	20 000 000,00	20 000 000,00	662 781,25	1 000 000,00	1 662 781,25
519	2024	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	3,36	T	A1	-1 811 127,77	20 000 000,00	0,00	335 743,33	500 000,00	835 743,33
600	2013	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,825	A	A1	-35 576,24	10 000 000,00	2 666 666,63	76 385,04	666 666,67	743 051,71
601	2014	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,438	A	A1	-1 655 302	10 000 000,00	3 333 333,30	82 395,37	666 666,67	749 062,04
602	2015	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	1,489	A	A1	93 256,36	10 000 000,00	3 999 999,97	60 387,22	666 666,67	727 053,89
703	2020	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	S	A1	577 367,33	10 000 000,00	7 333 333,36	50 860,18	666 666,66	717 526,84
31068	2013	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	3,20	T	A1	-86 064,46	15 000 000,00	4 000 000,00	116 000,00	1 000 000,00	1 116 000,00
31069	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	20	TAUX FIXE	0,00	1,79	A	A1	121 945,92	10 000 000,00	5 500 000,00	95 093,76	500 000,00	595 093,76
901	2015	Pfandbriefbank	20	TAUX FIXE	0,00	1,82	T	A1	114 255,42	10 000 000,00	5 500 000,00	98 020,90	500 000,00	598 020,90
33200	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	432 036,68	5 333 733,00	3 466 926,45	0,00	266 686,65	266 686,65
33201	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	646 569,40	7 369 595,00	4 790 236,75	0,00	368 479,75	368 479,75
4004	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,35	T	A1	239 042,90	4 000 000,00	2 755 970,39	9 298,93	264 545,59	273 844,52
41020	2022	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	2,20	T	A1	163 282,34	20 000 000,00	18 000 000,00	387 750,00	1 000 000,00	1 387 750,00
1000	2024	Bque Internationale à Luxembourg	20	TAUX FIXE	0,00	3,035	A	A1	-1 199 452,85	20 000 000,00	20 000 000,00	610 376,27	1 000 000,00	1 610 376,27
10201	2024	Banque Européenne d'Invest	20	TAUX FIXE	0,00	3,023	T	A1	0,00	20 000 000,00	20 000 000,00	601 472,04	1 000 000,00	1 601 472,04
TOTAL : Emprunts à taux fixe										251 703 328,00	167 013 133,44	3 429 651,13	13 899 712,01	17 329 363,14
TOTAL GENERAL										587 703 328,00	377 229 800,61	10 336 777,61	32 983 045,83	43 319 823,44

Tableau d’extinction de la dette

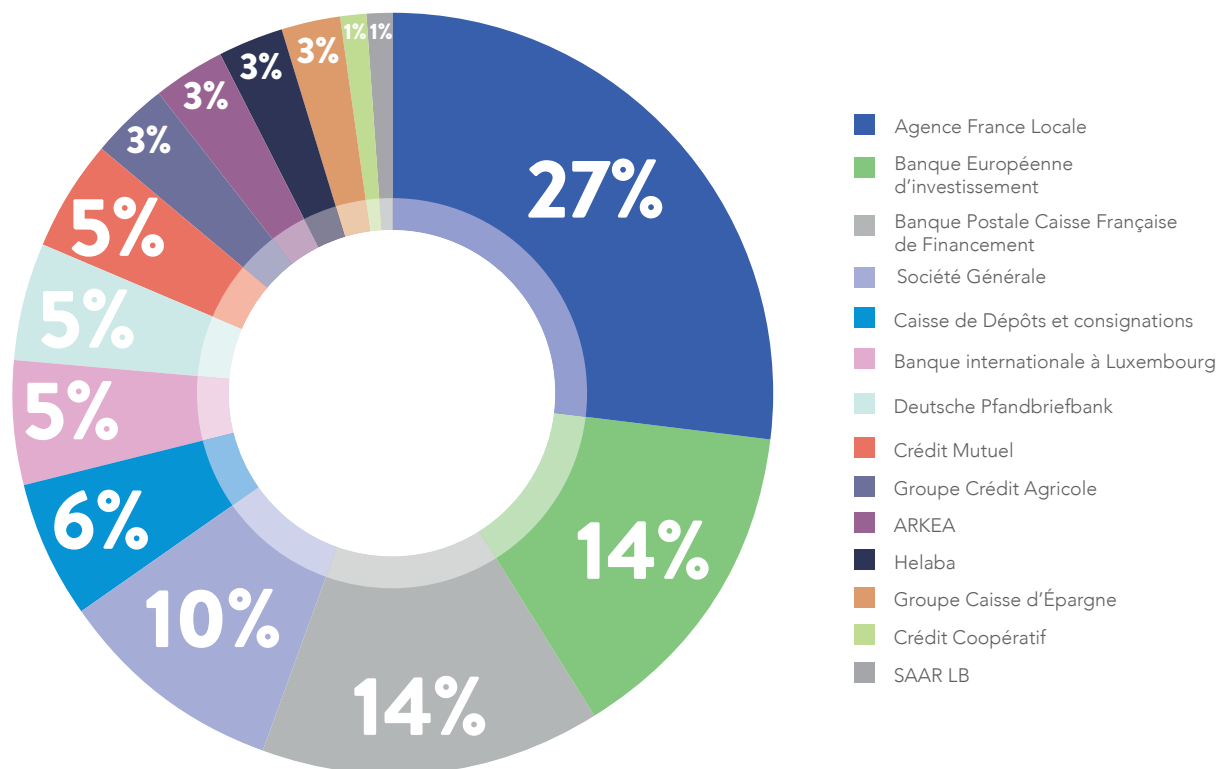
Exercice	Taux moyen	Encours 01/01	Annuités	Intérêts	Capital
2025	2,59%	377 229 800,61	43 319 823,44	10 336 777,61	32 983 045,83
2026	2,37%	364 246 754,78	39 791 025,37	8 640 386,22	31 150 639,15
2027	2,45%	333 096 115,63	38 941 563,89	7 789 994,37	31 151 569,52
2028	2,49%	301 944 546,11	38 335 928,11	7 183 425,08	31 152 503,03
2029	2,52%	270 792 043,08	34 276 611,13	6 539 837,71	27 736 773,42
2030	2,55%	243 055 269,66	31 108 304,17	5 953 923,98	25 154 380,19
2031	2,61%	217 900 889,47	29 926 101,27	5 437 444,20	24 488 657,07
2032	2,66%	193 412 232,40	29 397 063,79	4 907 459,89	24 489 603,90
2033	2,72%	168 922 628,50	27 113 542,40	4 356 321,77	22 757 220,63
2034	2,78%	146 165 407,87	26 601 269,72	3 843 096,05	22 758 173,67
2035	2,86%	123 407 234,20	24 154 023,15	3 333 788,42	20 820 234,73
2036	2,93%	102 586 999,47	18 700 470,61	2 848 637,54	15 851 833,07
2037	2,95%	86 735 166,40	15 880 875,84	2 445 709,44	13 435 166,40
2038	2,95%	73 300 000,00	14 619 826,33	2 069 826,33	12 550 000,00
2039	2,94%	60 750 000,00	14 242 727,08	1 692 727,08	12 550 000,00
2040	2,94%	48 200 000,00	13 870 027,05	1 320 027,05	12 550 000,00
2041	2,95%	35 650 000,00	12 998 793,21	948 793,21	12 050 000,00
2042	3,00%	23 600 000,00	10 908 067,19	608 067,19	10 300 000,00
2043	3,12%	13 300 000,00	7 887 278,83	337 278,83	7 550 000,00
2044	3,29%	5 750 000,00	5 391 541,41	141 541,41	5 250 000,00
2045	3,41%	500 000,00	506 393,33	6 393,33	500 000,00

Plan d’extinction de la dette (hors nouveaux emprunts prévisionnels)



Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	En cours au 01/01/2025	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	101 833 333,23	27,00 %	8
Banque Européenne d'Investissement	54 200 000,00	14,37 %	2
Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	54 083 333,04	14,34 %	7
Société Générale	36 750 000,00	9,74 %	3
Caisse des Dépôts et Consignations	22 123 829,89	5,86 %	3
Banque internationale à Luxembourg	20 000 000,00	5,30 %	1
Deutsche Pfandbriefbank	18 733 333,59	4,97 %	3
Crédit Mutuel	18 000 000,00	4,77%	1
Groupe Crédit Agricole	12 500 000,67	3,31 %	4
ARKEA	11 666 666,64	3,09 %	3
Helaba	9 999 999,90	2,65 %	3
Groupe Caisse d'Épargne	9 833 333,18	2,61 %	3
Crédit Coopératif	4 172 637,08	1,11 %	2
SAAR LB	3 333 333,39	0,88 %	1
TOTAL	377 229 800,61		44



La gestion de la dette de la ville de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2025, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Strasbourg aura recours le cas échéant à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée. La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à :

- limiter le volume global de la dette et des charges financières
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait, et souscrira des prêts uniquement classés de A1 à B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2025 s'établissent à :

- **33,6 M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital, contre un montant de 30,5 M€ au BP 2024,
- **11,2 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts réglés à l'échéance, contre un montant de 10,7 M€ au BP 2024

L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

La ville de Strasbourg est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 24 juin 2019.

L'AFL compte aujourd'hui **1045 membres** dont 17 départements, 810 communes, 15 métropoles, 51 communautés d'agglomération, 69 communautés de communes, 5 régions, 9 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 61 syndicats intercommunaux ou régies.

La Ville continuera en 2025 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Près de **10 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 25 % de la dette des collectivités. C'est le 3ème prêteur des collectivités françaises en 2024.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance de son activité sans précédent en 2024, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres (269 nouveaux membres en 2024) et des résultats qui continuent à s'améliorer.

B / LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, la ville de Strasbourg a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une **dette garantie dont l'encours s'élève à 83 M€ au 1er janvier 2025**, correspondant à une annuité de **6,4 M€** versée par les débiteurs en 2024.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 13 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **91 %** du total garanti :

Association Rhéna	48,4 M€
S.P.L Deux Rives	11 M€
Association Les Maisons de la Croix	9,2 M€
S.C.I Chanoine Spitz	3,7 M€
S.C.I Vatelot (école Doctrine Chrétienne)	3,1 M€

Le solde est partagé entre des établissements de santé, des associations à vocation sociale ou éducative.

L'encours de dette garantie entre dans le cadre des règles prudentielles fixées par la loi Galland, et plus particulièrement celle plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Ce ratio ressort pour 2025 à **10,67 %**, soit une valeur en hausse par rapport à celle de 2024 qui s'établissait à 9,95 %.

Aucune garantie accordée par la Ville n'a été mise en jeu en 2024.

État récapitulatif de la dette garantie par la Ville de Strasbourg du 01/01/2025 au 31/12/2025

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	En cours au 01/01/2025	Intérêt	Amortissement	Annuité
Établissement des Diaconesses	2 200 000	1 703 932,97	44 302,26	58 376,69	102 678,95
Association «Entre-Aide aux Personnes Agées»	125 000	3 124,61	33,08	3 124,61	3 157,69
S.C.I Chanoine Spitz	7 562 500	3 738 758,11	62 218,6	410 216,35	472 434,95
Clinique Adassa	1 350 000	187 355,84	7 494,24	91 841,13	99 335,37
Association Les Maisons de la Croix	14 880 000	9 170 250	314 129,17	488 499,29	802 628,46
Association ARSEA (association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation)	3 648 710,1	2 369 292,15	74 920,17	189 543,4	264 463,57
Fondation Vincent de Paul	3 503 962	859 783,05	21 979,9	126 480,14	148 460,04
Association Rhéna	65 900 000	48 369 978,71	985 477,16	2 516 570,44	3 502 047,6
Association l'Étage Club des jeunes	2 850 000	1 764 586,87	20 043,3	186 371,65	206 414,95
S.P.L Deux Rives	11 863 993,5	11 011 286,54	320 010,32	226 800,12	546 810,44
DOMIAL ESH	164 844	132 056,48	2 454,68	5 834,36	8 289,04
S.C.I Vatelot (école Doctrine Chrétienne)	3 500 000	3 139 685,12	48 987,83	170 556,32	219 544,15
OPHEA	681 788	556 378,03	6 129,08	31 363,6	37 492,68
TOTAL GÉNÉRAL	118 230 797,60	83 006 468,48	1 908 179,79	4 505 578,10	6 413 757,89

4. LE BUDGET LU AUTREMENT

L'objectif de cette lecture différente du budget est de permettre d'appréhender le budget de fonctionnement et d'investissement opérationnel à travers plusieurs prismes :

- les **objectifs de développement durables** qui permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs définis par l'ONU ;
- l'analyse **I4CE** apporte un éclairage sur le budget d'un point de vue de l'atténuation au changement climatique en analysant l'impact carbone des différentes dépenses ;
- le **budget sensible au genre** vise à cartographier le budget au prisme de son impact, favorable ou non, sur les inégalités de genre.

A. RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030². Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

(2) <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les Objectifs de Développement Durable » a été publié le 1er décembre 2023³. Il révèle les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU⁴.

Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74% des cibles internationales. Parfois, celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires :

- 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores ».
- 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie ».
- 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18^e ODD « Accès à la culture », a été créé.

La cartographie budgétaire ODD du territoire s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

- Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à une, deux ou trois cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres **cibles, identifiés effectivement par la nature du projet.**
- Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon la loi d'Hondt.

(3) https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR

(4) <https://sdgs.un.org/partnerships/analyse-des-budgets-dinvestissement-selon-les-odd>

Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50% du montant de la ligne de crédit. Les 50% restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cible secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,66 %	16,67 %	16,67 %

Depuis le rapport de développement durable 2022, les 18 ODD sont regroupés en 5 axes eux-mêmes reliés aux 3 piliers du mandat. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la direction des ressources humaines et à la direction des finances n'ont pas été intégrées à l'analyse.

3 piliers du mandat	5 axes de travail	18 ODD
	Territoire bas-carbone	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 7 ÉNERGIE PROPRE ET NON CROUS 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ODD	Fonctionnement	Investissement
PILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE	70,7 M€	92,2 M€
AXE TERRITOIRE BAS CARBONE	12,1 M€	38,1 M€
07 - Recours aux énergies renouvelables	4,4 M€	9,1 M€
11 - Villes et communautés durables	7,6 M€	18,8 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	0,1 M€	10,1 M€
AXE RÉSILIENCE URBAINE VERTE	13,9 M€	30,6 M€
03 - Accès à la santé	0,2 M€	2,8 M€
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	1,1 M€	0,3 M€
11 - Villes et communautés durables	11,1 M€	25,5 M€
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,5 M€	2,0 M€
AXE DÉVELOPPEMENT COOPERATIF	44,7 M€	23,5 M€
08 - Travail décent et croissance économique	5,5 M€	6,1 M€
09 - Industrie, innovation et infrastructures	18,3 M€	17,0 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	12,8 M€	0,4 M€
17 - Partenariat pour des objectifs mondiaux	8,1 M€	0,0 M€
PILIER DÉMOCRATIE TERRITOIRE EUROPE	69,1 M€	20,7 M€
AXE DROITS UNIVERSELS	69,1 M€	20,7 M€
01 - Éradication de la pauvreté	11,3 M€	2,4 M€
05 - Égalité des sexes	0,9 M€	1,4 M€
10 - Réduction des inégalités	2,9 M€	3,9 M€
11 - Villes et communautés durables	0,4 M€	0,6 M€
16 - Justice et paix	8,4 M€	8,2 M€
18 - Culture	45,1 M€	4,3 M€
PILIER TRANSFORMATION SOCIALE	42,2 M€	29,4 M€
AXE RÉSILIENCE SOCIALE	42,2 M€	29,4 M€
02 - Lutte contre la faim	8,8 M€	3,2 M€
03 - Accès à la santé	4,3 M€	3,3 M€
04 - Accès à une éducation de qualité	27,1 M€	22,9 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	2,1 M€	0,0 M€
TOTAL	181,9 M€	142,3 M€

Pilier Transformation écologique et économique du territoire

1. Fonctionnement

Ce pilier représente **70,7 M€**, soit 38,8 % des crédits de fonctionnement répondant à un ODD.

L'axe **développement coopératif** est le plus investi avec 44,7 M€ dont 18,3 M€ au titre de l'ODD 9 Industrie, innovation et infrastructures du fait des dépenses d'énergie et 12,8 M€ pour l'ODD 12 Modes de consommation et de production durables prenant en compte les achats de la collectivité.

L'axe **résilience urbain verte** représente 13,9 M€ principalement du fait de l'ODD 11 Villes et communautés durables (11,1 M€) qui intègre les dépenses liées aux bâtiments (maintenance, entretien, nettoyage).

L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 12,1 M€ répartis entre l'ODD 7 Recours aux énergies renouvelables (4,4 M€) et l'ODD 11 Villes et communautés durables (7,6 M€) pour la part des dépenses liées à l'habitat.

2. Investissements

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **92,2 M€**, soit 64,8 % du total.

L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 38,1 M€ avec 18,8 M€ au titre de l'ODD 11 Villes et communautés durables pour les opérations de construction (ex : stade de la Meinau, gymnase du Conseil des XV, centre administratif) et 10,1 M€ pour l'ODD 13 Lutte contre le changement climatique avec notamment la végétalisation des cours d'école et l'extension du patrimoine arboré.

L'axe **résilience urbaine verte** représente 30,6 M€ dont la majorité (25,5 M€) relève de l'ODD 11 Villes et communautés durables avec les opérations sur l'espace public (éclairage public, espaces verts, aménagement extérieurs).

L'axe **développement coopératif** affiche 23,5 M€ répartis à hauteur de 17,0 M€ pour l'ODD 9 Industrie, innovation, infrastructures au titre des dépenses informatiques et d'aménagement et de 6,1 M€ pour l'ODD 8 Travail décent et croissance économique qui regroupe des projets de développement économique (Wacken, Manufacture, école européenne, etc.).

Pilier Démocratie, territoire et Europe

1. Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de 69,1 M€ en fonctionnement, soit 38,0 % du budget de fonctionnement correspondant à un ODD, et correspond à l'axe **droits universels**. L'ODD 18 Culture apparaît très largement comme le plus investi avec 45,1 M€ dédiés au soutien aux associations et institutions culturelles ainsi qu'au fonctionnement des structures municipales. Vient ensuite l'ODD 1 Éradication de la pauvreté (11,3 M€) correspondant aux politiques de lutte contre l'exclusion et à l'accompagnement social.

2. Investissements

Ce pilier représente 20,7 M€ soit 14,6 % du budget global. Ces sommes sont principalement ciblées vers l'ODD 16 Justice et paix (8,2 M€) qui comprend notamment le budget participatif ainsi que des travaux sur les bâtiments de la ville.

Pilier Transformation sociale

1. Fonctionnement

Ce pilier correspond à l'axe **résilience sociale** et représente **42,2 M€** de crédits de fonctionnement, soit 23,2 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD. L'ODD 4 Accès à une éducation de qualité apparaît comme le plus investi avec 27,1 M€ prenant en compte les actions en faveur des écoles et de la petite enfance et le soutien à la Haute école des arts du Rhin. Vient ensuite l'ODD 2 Lutte contre la faim (8,8 M€) qui comprend notamment les dépenses liées à la restauration scolaire.

2. Investissements

Ce pilier représente **29,4 M€** d'investissements, soit 20,6 % budget d'investissement répondant à un ODD. L'ODD 4 Accès à une éducation de qualité y est très largement majoritaire avec 22,9 M€, correspondant notamment aux nouveaux groupes scolaires Meinau et Mentelin, aux nouvelles maisons de la petite enfance rue de la Carpe Haute et rue des Glacières ainsi qu'aux interventions sur le patrimoine scolaire.

B. LE BUDGET VERT SELON LA MÉTHODE I4CE

- **L'évaluation climat du budget : une méthode innovante**

I4CE (Institute for Climate Economics) est un think tank français spécialisé dans la finance verte qui a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités territoriales, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur un site dédié :

<https://www.i4ce.org/publication/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales-guide-methodologique/>.

- **À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?**

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme très favorables, favorables sous conditions, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent d'éclairer les arbitrages budgétaires en ce qu'ils évaluent la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques.

La méthode appliquée à la ville de Strasbourg s'appuie essentiellement sur le volet « atténuation du changement climatique » et vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Cette méthode a été testée sur les comptes administratifs 2019 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (investissement et fonctionnement) lors du travail exploratoire en 2020 puis lors de la présentation de la section investissement des BP 2022 de la Ville et de l'Eurométropole. Ici, la méthode a été appliquée sur le BP 2025 des deux collectivités, pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

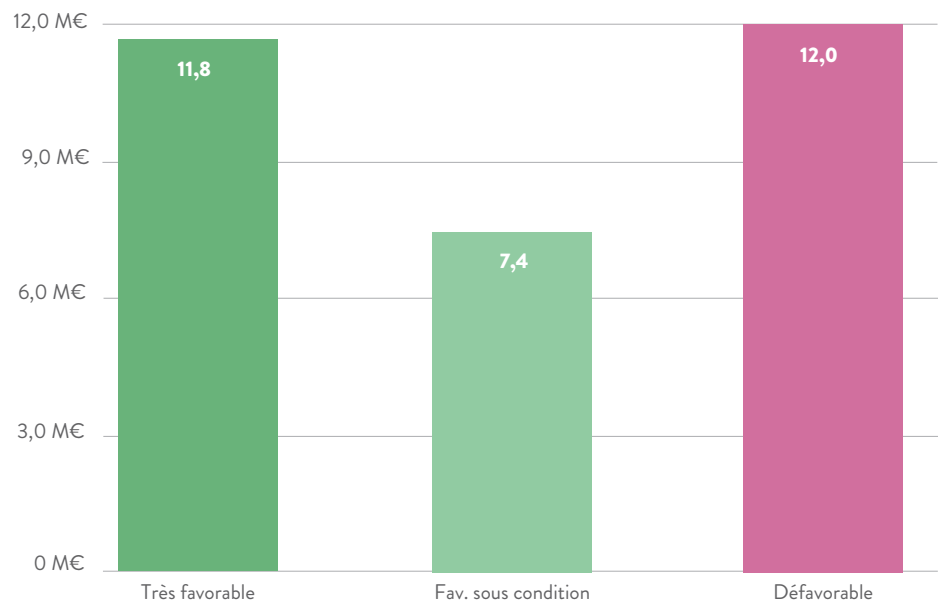
En appliquant la méthode I4CE, il convient de sortir de l'analyse les dépenses correspondant soit à des remboursement de masse salariale (y compris indemnités, cotisations, retraites, etc.), soit à diverses écritures comptables.

Le total des dépenses prises en compte est ainsi de **181,9 M€**.

- L'analyse fait ressortir un montant de dépenses considérées **neutres de 150,8 M€, soit 82,9 % du total**. Il s'agit des dépenses correspondant au fonctionnement des principales politiques publiques municipales (éducation, petite enfance, culture, événements, santé, solidarités, sports) et aux subventions versées.
- S'il est légitime d'estimer que la neutralité en matière de climat n'existe jamais tout à fait, ces dépenses sont considérées comme « neutres » dans la mesure où elles n'ont pas un impact sur le climat suffisamment significatif pour pouvoir être classées en défavorables ou en favorables.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 11,8 M€, soit 6,5 % du total**. Cela correspond majoritairement aux dépenses d'électricité qui sont certifiées 100 % d'origine renouvelable et à la part électrique du chauffage urbain. Le reste concerne les réserves naturelles et l'écologie urbaine. Ces dépenses sont compatibles avec la neutralité carbone.

- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 7,4 M€, soit 4,1 % du total**. Elles concernent principalement la réalisation et l'entretien des espaces verts, la végétalisation des cours d'école et le renouvellement de l'éclairage public. Bien que favorables au climat, ces dépenses demeurent insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone voire présentent un risque de verrou technologique.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 12,0 M€, soit 6,6 % du total**. Elles concernent principalement l'achat d'énergie fossile (carburant, gaz et part fossile du chauffage urbain) ainsi que les opérations de voirie (parkings, stationnement) et les transports divers. Ces dépenses favorisent l'émission de gaz à effet de serre et vont à l'encontre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

I4CE fonctionnement - BP 2025



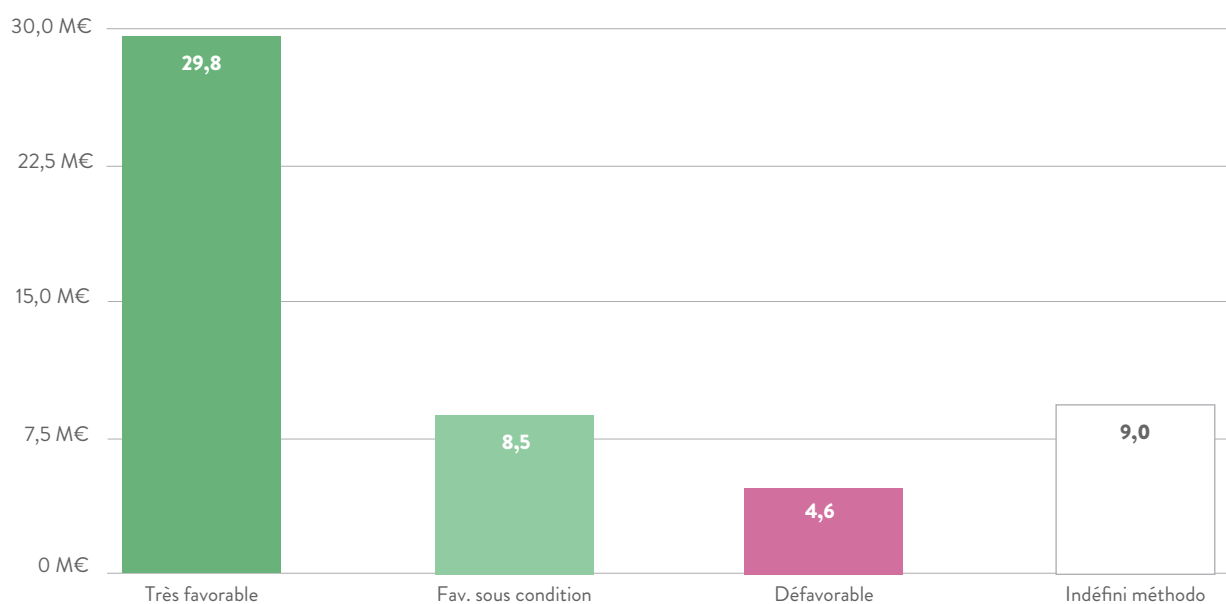
**hors dépenses neutres*

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'investissement opérationnel inscrit au BP 2025 représente **142,3 M€**. La ventilation au prisme de la méthode I4CE donne les résultats suivants :

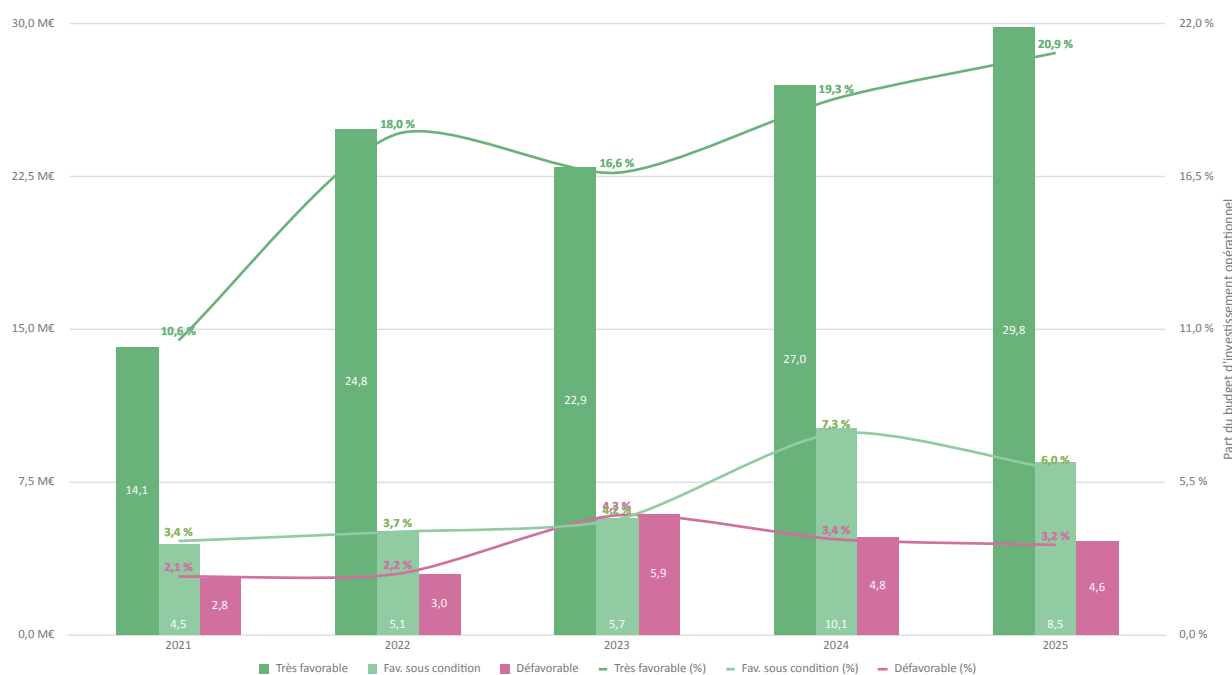
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 90,4 M€, soit 63,5 % du total** des investissements. Il s'agit de la majorité des dépenses d'investissements de la ville. Elles concernent par exemple les dépenses liées aux acquisitions foncières ou immobilières, la construction ou l'amélioration fonctionnelle des bâtiments, les opérations sportives (terrains, gymnases, centres sportifs, matériel...) ou culturelles-patrimoniales.
- De manière similaire à la section de fonctionnement, ces investissements n'ont pas un impact parfaitement nul sur le climat mais celui-ci n'est pas suffisamment significatif. Il s'agit d'opérations qui ne contribuent ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 29,8 M€, soit 20,9 % du total** des investissements. Elles concernent principalement la rénovation énergétique du patrimoine municipal, le renouvellement de l'éclairage public, le programme d'acquisition de véhicules propres et une partie de l'aménagement des espaces verts. Ces dépenses permettent de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 8,5 M€, soit 6,0 % du total** des investissements. Elles concernent principalement les opérations de végétalisation et de déminéralisation des cours d'école et d'espaces publics (projets Espex), l'acquisition de matériel informatique performant (en remplacement de matériel énergivore) ainsi que divers travaux liés aux espaces verts.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 4,6 M€, soit 3,2 % du total** des investissements. Elles concernent principalement certaines dépenses informatiques (plan numérique des écoles, reprographie...), les terrains de foot en synthétique et les dépenses liées à la voirie ou à l'usage de la voiture. Ces dépenses sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des gaz à effet de serre de manière significative.
- Les dépenses **indéfinies s'élèvent à 9,0 M€, soit 6,3 % du total** des investissements. Ces dépenses ont a priori un impact sur le climat mais qui n'est pas évaluable en l'état des connaissances du fait de la persistance de controverses scientifiques. Il s'agit par exemple des dépenses d'infrastructures informatiques et des opérations globales de renouvellement urbain.

I4CE investissement - BP 2025



*hors dépenses neutres

I4CE investissement - évolution du BP 2021 au BP 2025



Focus sur l'analyse des dépenses de travaux bâtimentaires

Les différents types de travaux sont répartis selon les catégories suivantes :

- Neuf
- Restructuration globale (énergie, accessibilité, sécurité) (RG)
- Rénovation globale avec extension (RGX)
- Rénovation énergétique (RE)
- Rénovation patrimoniale (RP)
- Rénovation patrimoniale partielle incluant de la rénovation énergétique (étanchéité / couverture) (RGP)
- Autres (rénovation multiples, mises aux normes)

En lien avec la direction de l'architecture et du patrimoine, une évaluation I4CE de chaque type de travaux a pu être réalisée. Il a été décidé d'attribuer à chacun un pourcentage de dépenses considérées comme « neutres » et « très favorables » :

Type de travaux	Neutre	Très favorable
Neuf	80 - 90 %	10 - 20 %
RG	50 - 70 %	30 - 50 %
RGX	70 - 100 %	0 - 30 %
RE	10 - 30 %	70 - 90 %
RP	50 %	50 %
RGP	50 %	50 %
Autres	80 - 90 %	10 - 20 %

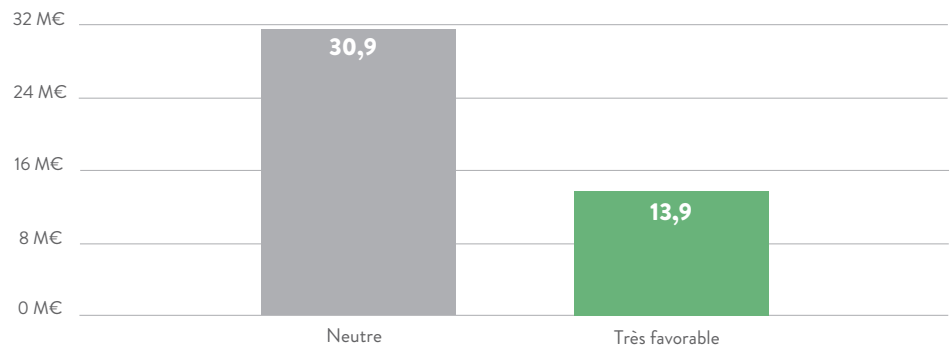
Cette cotation comporte des plages car indépendamment du type de travaux, une analyse au cas par cas vient préciser l'impact climatique de la dépense considérée.

L'ensemble des dépenses par type de travaux est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Total		Neutre		Très favorable	
RG	18,8 M€	41,9 %	12,8 M€	41,4 %	6,0 M€	43,1 %
Neuf	10,0 M€	22,4 %	9,0 M€	29,2 %	1,0 M€	7,3 %
RE	6,2 M€	13,8 %	0,6 M€	2,0 %	5,6 M€	40,1 %
RGX	5,6 M€	12,4 %	5,0 M€	16,2 %	0,5 M€	3,9 %
Autres	4,0 M€	8,9 %	3,3 M€	10,7 %	0,7 M€	4,9 %
RP	0,2 M€	0,4 %	0,1 M€	0,3 %	0,1 M€	0,5 %
RGP	0,1 M€	0,2 %	0,0 M€	0,1 %	0,0 M€	0,3 %
Total	44,9 M€	100 %	30,9 M€	100 %	14,0 M€	100 %

Au global, les dépenses de travaux représentent **30,9 M€ (69 %) de dépenses considérées comme neutres et 14,0 M€ (31 %) de dépenses très favorables.**

Impact climatique des dépenses de travaux - BP 2025



Des restructurations globales sont prévues à hauteur de **18,8 M€** (42%) avec une **part modérée de dépenses très favorables** (6,0 M€) qui correspondent aux émissions non émises par le choix de rénover plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Il s'agit entre autres des travaux de la Manufacture ou encore de l'agrandissement de la jauge de la Laiterie.

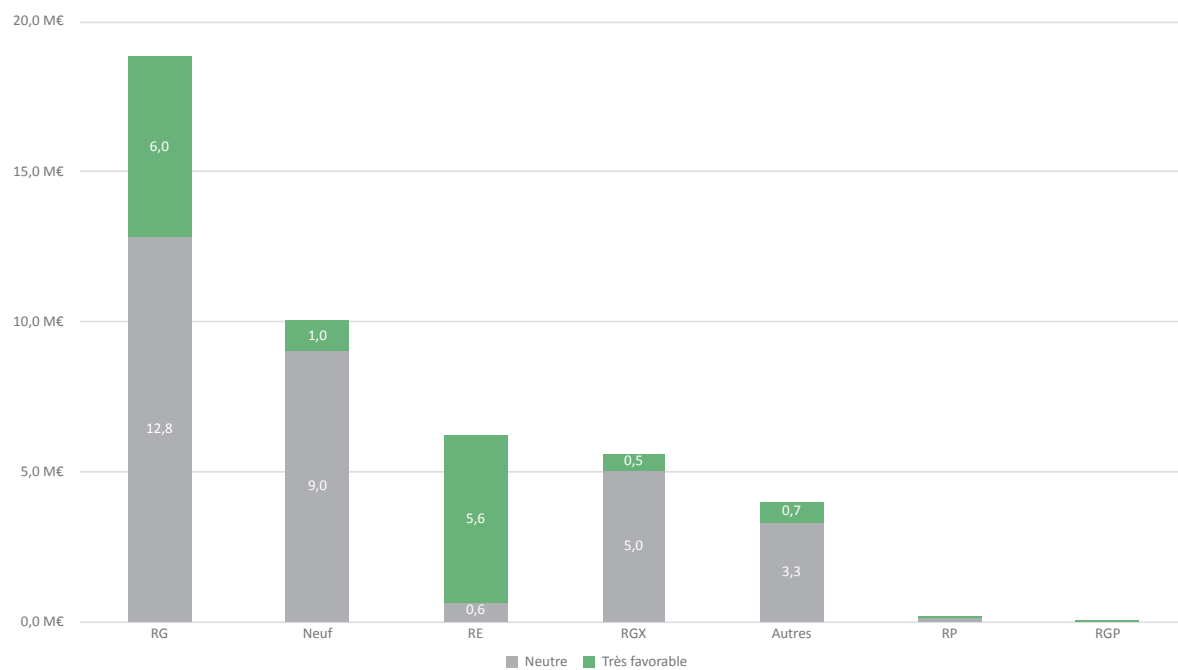
La construction de bâtiments neufs représente **10,0 M€** (22%) avec une **faible part de dépenses très favorables** (1,0 M€). Celle-ci correspond aux standards élevés d'isolation des nouveaux bâtiments qui permettent des économies d'énergie. C'est le cas par exemple des nouveaux groupes scolaires Mentelin ou Meinau.

Les travaux de rénovation énergétique s'élèvent à **6,2 M€** (14%) avec une **part importante de dépenses très favorables** (5,6 M€). Par nature, ce type de travaux vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments même s'il nécessite des ressources, ce qui explique qu'une petite partie soit classée en neutre. Des travaux de rénovation énergétique sont prévus sur l'ensemble du patrimoine municipal avec par exemple les groupes scolaires Schwilgué et Adler.

Les rénovations avec extension représentent **5,5 M€** (12%) avec une **faible part de dépenses très favorables** (0,5 M€). Dans les faits, les extensions sont traitées de la même manière que les constructions neuves car elles contribuent dans le même ordre d'idée aux émissions de gaz à effet de serre. Ce type de travaux concerne notamment la rénovation du stade de la Meinau à laquelle la Ville participe.

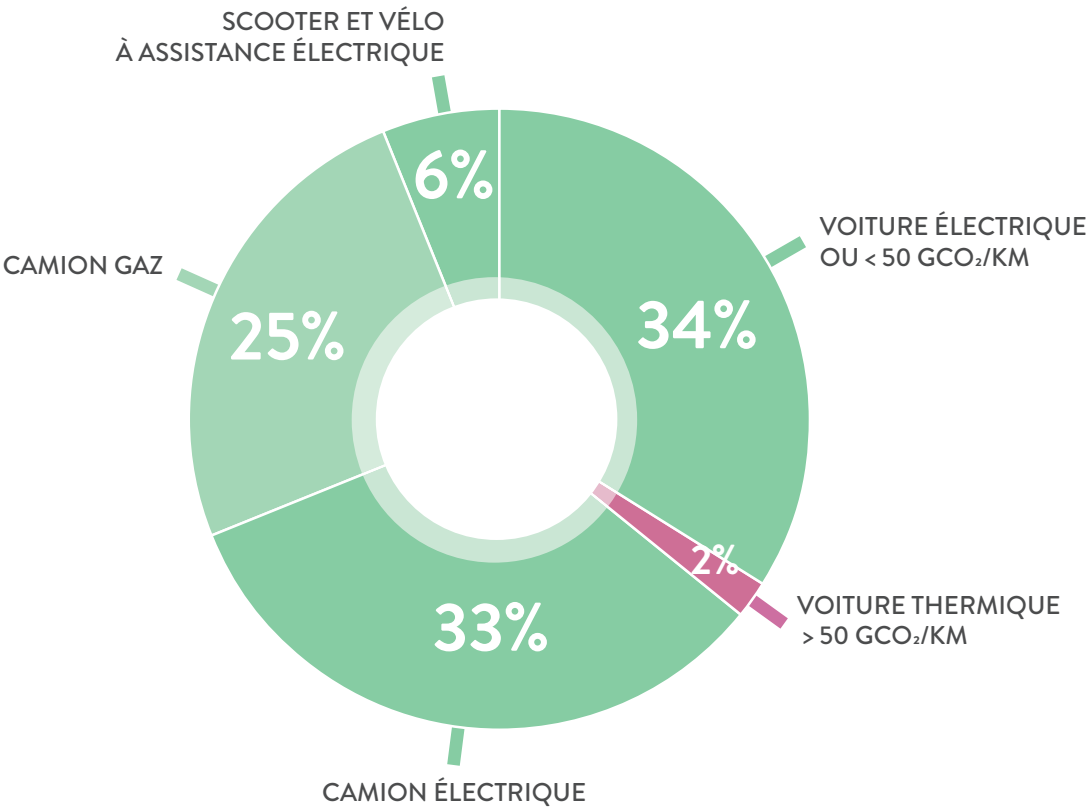
Les dépenses classées en autres s'établissent à **4,0 M€** (9%) avec une **faible part de dépenses très favorables** (0,7 M€). Cette catégorie regroupe des mises aux normes, des travaux patrimoniaux et des rénovations diverses (hors rénovation énergétique). Il s'agit par exemple de la rénovation du Palais des fêtes. Ces dépenses sont considérées comme globalement neutres sur le climat.

Impact climatique des dépenses de travaux - BP 2025



Focus sur les programmes d'acquisition de véhicules

Les acquisitions de véhicules sont inscrites à hauteur de **3,3 M€** au BP 2025. La répartition prévisionnelle des types de véhicules achetés est la suivante:



La catégorisation I4CE des dépenses liées à l'acquisition de véhicules est synthétisée dans l'infographie suivante:

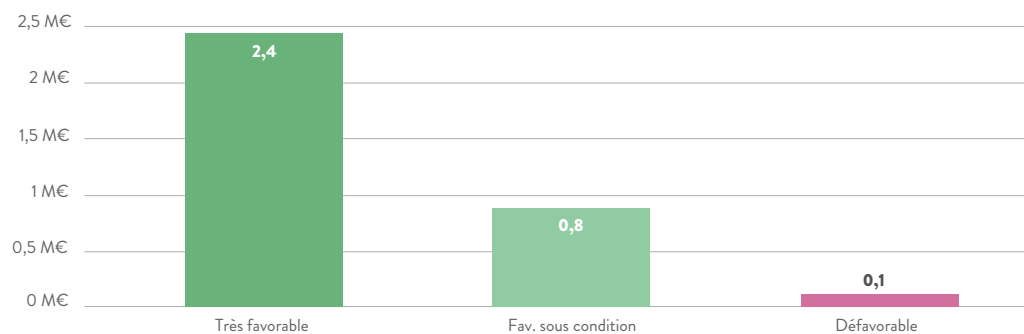
ACHAT DE VÉHICULES

	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
	moins de 50gCO ₂ /km		plus de 50gCO ₂ /km
	électrique	gaz ou hybride	diesel ou essence
	électrique ou actif		fossiles
	électrique ou moins de 50gCO ₂ /km	gaz ou hybride	diesel ou essence

Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 2,4 M€ (73%)** et vont être consacrées à l'achat de voitures électriques ou faiblement émettrices, de camions et scooters électriques et de vélos à assistance électrique.

Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 0,8 M€ (25%)** et concernent l'acquisition de camions roulant au gaz.

Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 0,1 M€ (2%)** et concernent l'achat de voitures thermiques.



C. LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

La ville de Strasbourg est depuis 2022 l'une des bénéficiaires du projet européen GenderFlagship visant à « promouvoir l'approche intégrée de l'égalité dans les politiques et à développer la budgétisation sensible au genre ». Dit autrement, la Ville expérimente pendant la durée du projet différentes manières de (mieux) prendre en compte l'égalité de genre dans ses actions de court et de long terme.

LE PROJET EUROPÉEN #GENDERFLAGSHIP EN QUELQUES CHIFFRES :

30 MOIS (fin en avril 2025)	310 JOURS d'expertise financés par la commission européenne, via Expertise France	7 BÉNÉFICIAIRES (3 lands allemands, Irlande, Grèce, Roumanie, Portugal, Italie, ville de Strasbourg)	10 CHANTIERS OUVERTS pour la ville de Strasbourg	13 directions engagées
---------------------------------------	---	--	--	----------------------------------

Sur ce projet, l'ambition des élu·es est claire : rendre la démarche irréversible et que la prise en compte des enjeux de genre s'inscrive de manière pérenne dans les pratiques.

Il s'agit notamment d'intégrer la **Budgétisation Sensible au Genre** dans le cycle budgétaire de la ville de Strasbourg pour en faire, à terme, un outil d'aide à la décision et de transformation des politiques publiques.

Le BP 2025 vu avec les lunettes de l'égalité

La première étape de la démarche consiste à "trier" les dépenses, c'est ce que qu'on appelle la catégorisation. Ainsi, les dépenses sont classées selon 3 catégories :

0 = neutres, non sensible au genre,

1 = susceptible d'être sensible au genre,

2 = politique favorisant l'égalité de genre

Pour aller plus loin, le travail de catégorisation est complété par un travail de « classification » des dépenses non neutres du point de vue du genre (catégories 1 et 2 exclusivement).

Ce travail permet de préciser les impacts genre des dépenses et notamment leur dimension transformative. Ainsi, si certaines dépenses ont un impact sur la mixité des bénéficiaires (publics, usagers et usagères), d'autres ont plutôt un impact sur l'accès à l'espace public ou encore sur la lutte contre les stéréotypes et le sexisme.

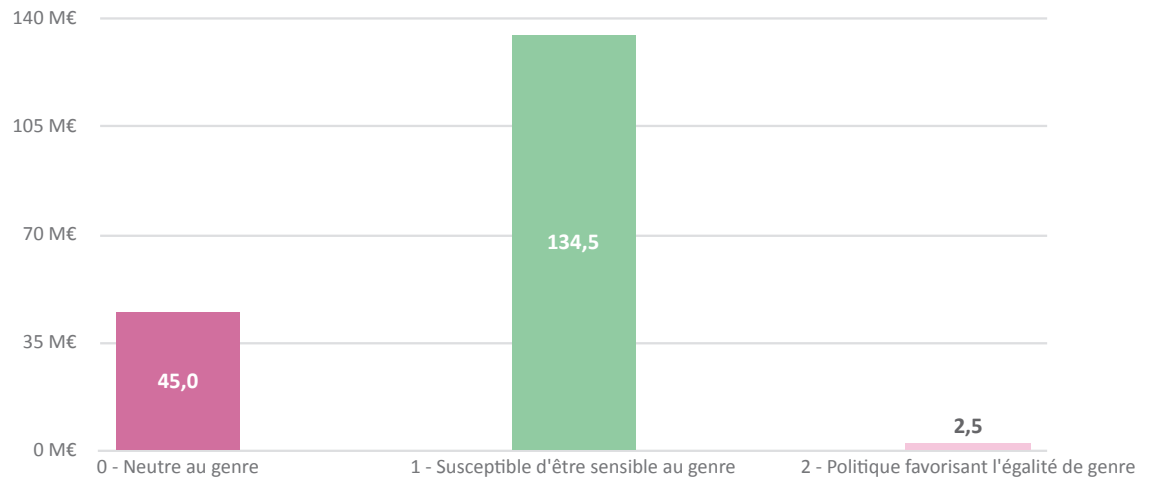
L'ensemble des classificateurs sont les suivants :

1 - Susceptible d'être sensible au genre	2 - Politique favorisant l'égalité de genre
Égal accès à l'espace public	Amélioration des conditions de vie
Mixité des bénéficiaires	Transformation durable des rapports de genre
Égal accès aux responsabilités	Pouvoir d'agir
Réduction des violences et lutte contre les stéréotypes	
Égalité professionnelle	



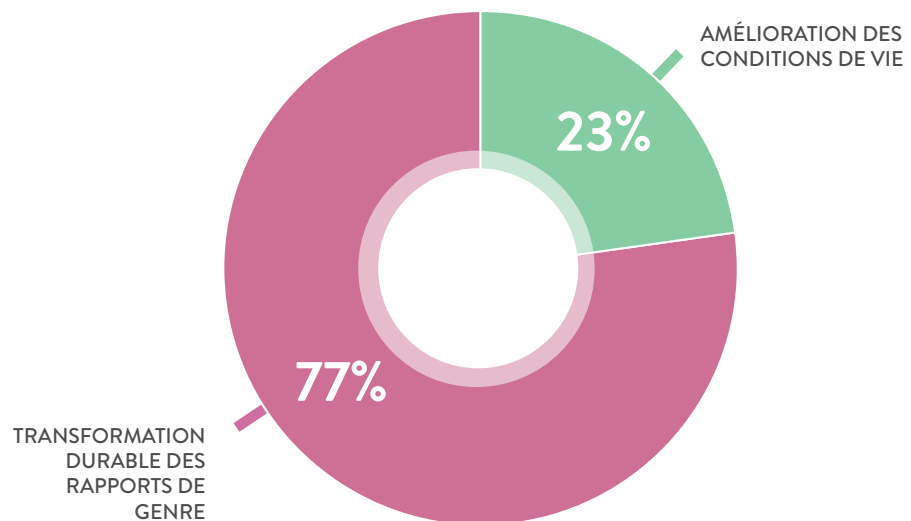
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Précision : Le périmètre des dépenses de fonctionnement est le même que celui des objectifs de développement durables et des indicateurs I4CE, correspondant aux dépenses hors finances et ressources humaines, soit un montant de **181,9 M€**.



Les dépenses **favorisant l'égalité de genre** (2) s'élèvent à **2,5 M€, soit 1,4 % du total**. Cela correspond tout d'abord aux subventions versées aux associations féministes et au dispositif de l'« ordonnance verte » permettant aux femmes enceintes de bénéficier gratuitement de fruits et légumes biologiques. Ces dépenses se retrouvent sous le classificateur **Amélioration des conditions de vie**.

Vient ensuite le classificateur **Transformation durable des rapports de genre** qui comporte les crédits de la mission droits des femmes et égalité de genre, une partie de la végétalisation des cours d'école (au titre de la réflexion sur l'appropriation différenciée de l'espace entre les garçons et les filles) et la lutte contre la précarité menstruelle.



Les dépenses considérées comme **neutres** (0) s'élèvent à **45,0 M€, soit 24,7 % du total**. Il s'agit des dépenses qui n'ont a priori pas d'impact sur le genre telles que l'énergie, les assurances et les taxes, ou encore l'entretien des bâtiments.

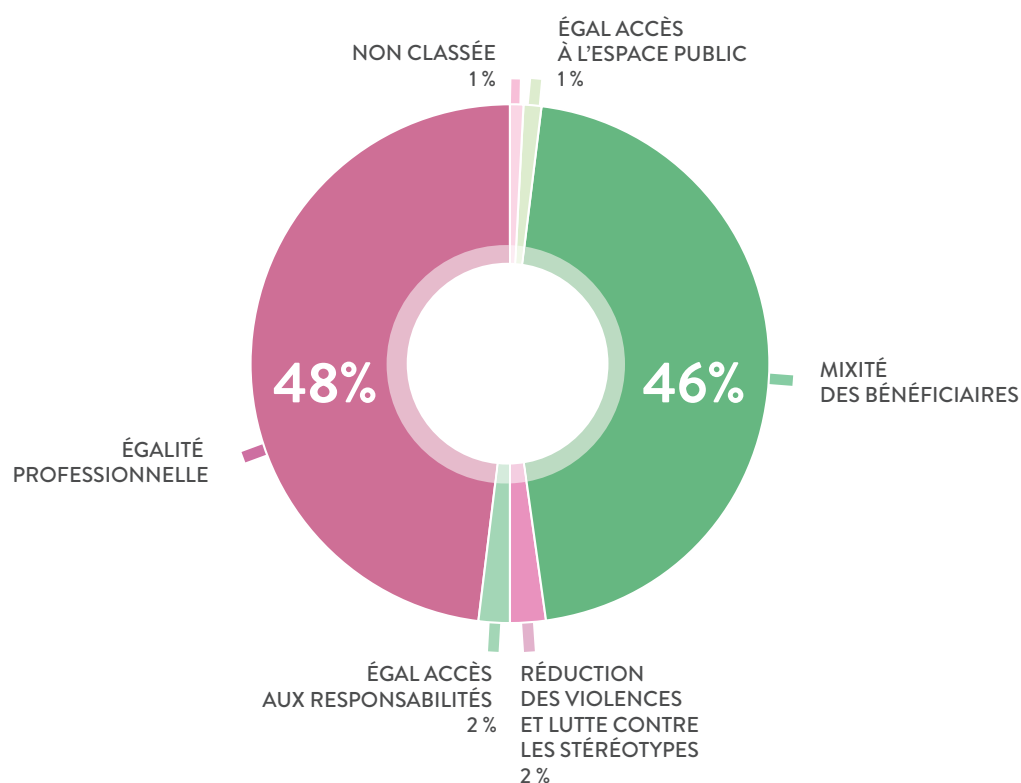
Enfin, et surtout, les dépenses qui ne sont ni neutres, ni favorables à l'égalité sont **susceptibles d'avoir un impact sur le genre** (1) et représentent **134,5 M€, soit 73,9 % du total**. À ce stade, la nature de cet impact n'est pas connue, il peut tout aussi bien être négatif, positif ou neutre. Il s'agira donc de mener une analyse approfondie pour étudier quelles sont les retombées concrètes de ces utilisations d'argent public : quel type de familles accèdent au service de restauration scolaire, quelles entreprises et donc profils de salarié-es assurent les prestations de maintenance, quels clubs et disciplines bénéficient du soutien financier de la Ville, etc.

L'enjeu d'**égalité professionnelle** prend une part très importante (48 %) parce que la Ville fait appel à des entreprises ou associations pour assurer une partie des services (accueil des 0-4 ans, accueil périscolaire, maintenance de certains bâtiments, sécurité des bâtiments, etc.) et il y a donc un enjeu important ici à ce que les entreprises qui travaillent pour la Ville puissent avoir des démarches vertueuses en matière d'égalité professionnelle.

Par ailleurs, un certain nombre de services publics pris en charge par la collectivité permettent également aux femmes et aux hommes (mais notamment aux femmes) d'avoir un meilleur accès au marché du travail. Ainsi, le service de restauration scolaire a un impact sur l'égalité professionnelle dans la mesure où, si ce service n'était pas rendu, cela pourrait avoir des conséquences sur l'accès à l'emploi des femmes, du fait d'un partage inégalitaire entre les parents des tâches domestiques et de soin, ou encore du fait de la composition des familles monoparentales qui ont à leur tête une femme dans 85% des cas.

Le deuxième levier de transformation des dépenses de la ville de Strasbourg porte sur la **mixité des bénéficiaires** (46 %). Il s'agit ici de considérer que même si les services publics sont accessibles à toutes et tous, en réalité, on peut observer des disparités dans l'accès réel à ces services. On constate par exemple que les médiathèques ou l'offre de spectacles financés par la Ville sont plus utilisés par les femmes, alors que les équipements sportifs sont plus utilisés par les hommes. Il est donc intéressant de rendre visibles ces écarts, en comprendre l'origine et les réduire si des freins et sources d'empêchements sont constatés afin, de garantir un accès égalitaire réel aux services.

Les autres classificateurs représentent 5 % des dépenses. On peut noter la **lutte contre les stéréotypes** avec les crédits dédiés à la communication ou l'accueil de la petite enfance qui peuvent avoir un impact important sur la diffusion de stéréotypes de genre, socle du sexisme ordinaire.



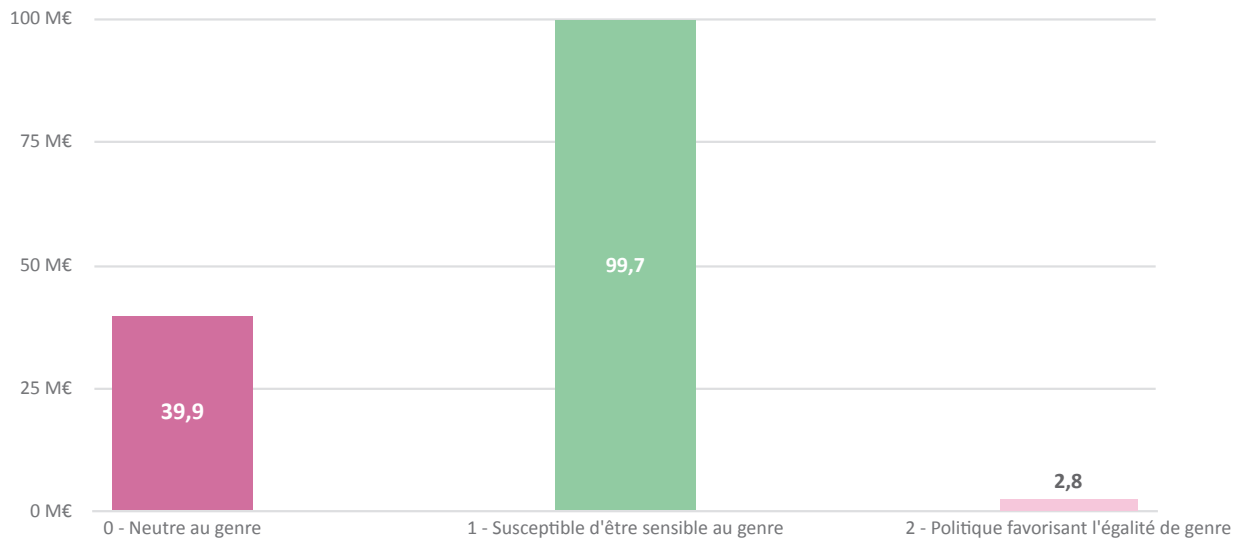
Ce travail réalisé dans le cadre de la préparation du BP 2025 permet de mettre en visibilité le chemin qu'il reste à réaliser : si désormais l'impact potentiel des dépenses est connu, il reste à l'objectiver. La prochaine étape, qui s'échelonne sur plusieurs années, va donc consister à **identifier les données clés** permettant de révéler les impacts réels des politiques publiques portées par la Ville sur les strasbourgeois et les strasbourgeoises.

À cet égard, les différentes directions de la ville de Strasbourg ont chacune sélectionné une ou plusieurs lignes de dépenses qui vont faire en 2025 l'objet d'une analyse au prisme du genre :

Direction	Ligne analysée	Classificateur	Montant
Culture	Bourses littéraires	Mixité des publics bénéficiaires Égalité professionnelle	77 000,00
Culture	Soutien aux festivals	Égal accès à l'espace public Égal accès aux responsabilités Réduction des violences et lutte contre les stéréotypes Égalité professionnelle	1 966 065,00
Culture	Marathon de la lecture	Mixité des publics bénéficiaires	45 000,00
Culture	Concerts dans les musées	Égal accès aux responsabilités	5 000,00
Culture	Collections des musées	Égalité professionnelle	163 000,00
Culture	Programmation du TAPS	Égalité professionnelle	317 000,00
Enfance et éducation	Évaluation des nouvelles cours d'école	Égal accès à l'espace public	45 000,00
Règlementation urbaine	Ordonnances vertes	Amélioration des conditions de vie	655 000,00
Relations européennes, internationales et transfrontalières	Visites du lieu d'Europe	Mixité des publics bénéficiaires	100 000,00
Ressources logistiques	Gardiennage du marché de Noël	Égalité professionnelle Lutte contre les stéréotypes	1 400 000,00
Sécurités et prévention	Webinaires de sensibilisation à la radicalisation masculiniste	Amélioration des conditions de vie	500,00
Solidarités, santé, jeunesse	Sanitaire et nettoyage des campements	Mixité des publics bénéficiaires	128 000,00
Solidarités, santé, jeunesse	Hébergement modulaire temporaire	Mixité des publics bénéficiaires	45 000,00
Solidarités, santé, jeunesse	Centre communal d'action sociale	Mixité des publics bénéficiaires	2 454 132,00
Solidarités, santé, jeunesse	Aides sociales communales	Mixité des publics bénéficiaires	2 000 000,00
Territoires	Animations de quartier	Égal accès à l'espace public	40 000,00
Territoires	Séminaires inter-directions	Égalité professionnelle	25 000,00
Territoires	Communication	Mixité des publics bénéficiaires	40 000,00
Urbanisme et territoires	Festival de la ceinture verte	Mixité des publics bénéficiaires	40 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Précision : Le périmètre des dépenses d'investissement est le même que celui des objectifs de développement durables et des indicateurs I4CE, correspondant aux dépenses hors finances et ressources humaines, soit un montant de **142,3 M€**.



Les investissements **favorisant l'égalité** (2) s'élèvent à **2,8 M€ (1,9%)**. Il s'agit des projets de végétalisation des cours d'école qui consistent notamment à repenser les espaces et ainsi à sortir du schéma "standard" du grand terrain de foot central au profit de plusieurs espaces, dans lesquels les enfants peuvent plus facilement se retrouver en mixité. Ces dépenses se retrouvent dans le classificateur « Transformation durable des rapports de genre ».

Les dépenses **neutres** (0) s'établissent à **39,9 M€ (28,0%)**. Cela recouvre les dépenses d'équipements informatiques, d'acquisition de véhicules et de travaux.

Les dépenses d'investissement **susceptibles d'être sensibles au genre** (1) représentent **99,7 M€ (70,1%)**. Ces opérations nécessitent un travail d'approfondissement de leur impact sur le genre.

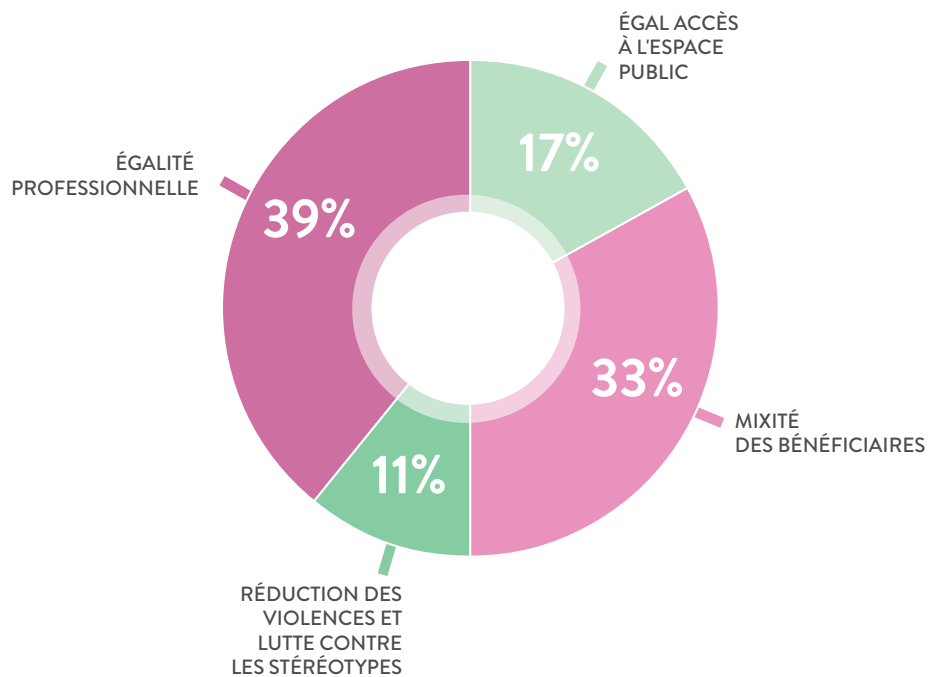
Le classificateur concernant l'**égalité professionnelle** apparaît là encore comme le plus investi (39%). Cela correspond aux marchés de travaux et d'études passés par la collectivité. Il s'agit de mettre en évidence l'impact que peuvent avoir les entreprises partenaires de la collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Comme en fonctionnement, l'enjeu sur la **mixité des bénéficiaires** revient fortement (33%) et concerne les projets à destination du public (extension de la Laiterie, gymnases, maisons de la petite enfance, etc.). En effet, à partir du moment où la ville décide d'investir dans ses services publics, la question d'une utilisation équitable entre les femmes et les hommes de ces lieux se pose. Il s'agit également d'identifier et de prévenir les situations où un équipement risquerait de devenir l'apanage d'un seul genre.

La section d'investissement met en évidence un enjeu important d'**égal accès à l'espace public** (17%). Ce classificateur permet de rappeler que l'aménagement de la ville, des places, des voies de circulation, des jardins doivent être pensés au prisme du genre pour tenir compte des freins existants. On sait par exemple que les femmes, plus que les hommes, sont souvent accompagnées par de jeunes enfants ou des personnes âgées dans l'espace public. Ces éléments doivent être pris en compte pour concevoir des espaces accueillants pour toutes et tous et pour tous les usages.

À titre d'exemples, les opérations concernées sont l'aménagement de la Porte des Romains, le Wacken Europe, le parc naturel urbain, la zone de culture urbaine.

La **réduction des violences et lutte contre les stéréotypes** (11%) renvoie principalement aux projets d'extension et de renouvellement de l'éclairage public. Ainsi, des études montrent que le sentiment d'insécurité n'est pas le même pour les femmes et les hommes dans l'espace public, surtout la nuit.



De la même manière qu'en investissement, certaines directions vont analyser un projet d'investissement au prisme du genre :

Direction	Ligne analysée	Classificateur	Montant
Solidarités, santé, jeunesse	Hébergement modulaire temporaire	Mixité des publics bénéficiaires	220 000,00
Architecture et patrimoine	Rénovation thermique et extension du gymnase Brigitte	Mixité des publics bénéficiaires	6 500 000,00
Espaces publics naturels	Plan banc	Égal accès à l'espace public	20 000,00

LES AUTRES AXES DE TRAVAIL DU PROJET #GENDERFLAGSHIP

Encourager la transformation des partenaires de la Ville

En complément de l'action menée sur le budget, la ville de Strasbourg a engagé une réflexion transversale avec plusieurs directions sur les modalités d'attribution des **subventions** : il s'agit de travailler avec les services et bien sûr les associations pour leur permettre de (mieux) prendre en compte la dimension égalité de genre dans leurs pratiques et leur gouvernance. Ce travail aboutira à une mise en œuvre progressive de l'éga-conditionnalité (conditionnement des dépenses d'argent public à la prise en compte de l'égalité par les partenaires bénéficiaires) pour l'attribution des subventions.

Par exemple : à terme, les structures qui reçoivent des montants importants de subvention pourraient être invitées à proposer des actions dédiées à la promotion de l'égalité ou encore à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les dirigeant-es de l'association.

La ville de Strasbourg travaille également depuis le printemps 2023 au déploiement de l'éga-conditionnalité dans la **commande publique**. Si la prise en compte de la transition écologique est désormais une obligation légale, beaucoup reste à construire sur le volet social et notamment sur le volet égalité Femmes-Hommes dans les marchés publics. C'est à cela que la ville s'attèle en déployant sur des marchés « tests » :

- clauses spéciales pour que le marché contribue à réduire les inégalités ou du moins à « ne pas nuire » à l'égalité ;
- plans de progrès pour encourager les entreprises attributaires à progresser sur le champ de l'égalité professionnelle dans le périmètre du marché.

Par exemple : l'entreprise attributaire du marché des équipements d'éclairage public s'engage à sensibiliser ses équipes à la lutte contre le sexisme au travail.

Communiquer et sensibiliser pour convaincre

En 2025, plus de 500 agent-es seront invité-es à suivre une sensibilisation d'1h30 sur les enjeux de l'égalité dans les politiques publiques afin de mieux prendre en compte ce sujet dans leurs pratiques du quotidien.

5. LE BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE

La Ville et ses partenaires, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace sont liées par un accord tripartite qui organise le fonctionnement de l'école européenne de Strasbourg. Cet accord prévoit notamment que la Ville, collectivité de rattachement, assure :

- les travaux dits du propriétaire, qu'ils soient qualifiés de charges d'investissement ou de fonctionnement ;
- les travaux urgents, motivés par les objectifs de sécurité des biens et des personnes, de solidité et de salubrité de l'immeuble et de continuité du service public local d'enseignement ;
- la coordination de l'achat, de l'installation et de la mise en service du premier équipement;
- le renouvellement de l'équipement des parties communes ;
- le renouvellement de l'équipement de téléphonie ;
- l'entretien technique de l'ensemble immobilier et sa coordination avec les travaux dits du propriétaire,
- le contrat multi-service incluant les prestations d'accueil, de nettoyage, d'entretien des espaces extérieurs, la distribution des repas ainsi que la fourniture des repas ;
- les assurances dommages aux biens et responsabilité civile au titre des obligations du propriétaire ;
- le recrutement et la gestion du personnel affecté au nom des trois collectivités ;
- les charges indirectes communes ;
- l'attribution des logements de fonction ;
- le paiement de la redevance d'autorisation d'occupation temporaire et de tous les impôts auxquels est actuellement ou pourrait être assujéti le terrain mis à disposition par l'État.
-

A / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE Exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025
1. Charges de gestion générale	1 165 500	1 275 000	1 298 000
2. Charges de personnel	30 000	25 000	32 000
3. Dotation aux amortissements	25 000	25 000	25 000
Total des dépenses de fonctionnement	1 220 500	1 325 000	1 355 000

La section de fonctionnement est en hausse en 2025 et s'équilibre à **1,4 M€** et comprend 474 K€ pour la fourniture de repas, 300 K€ pour le contrat multi services (accueil, coordination, nettoyage des locaux et espaces extérieurs), 262 K€ pour le contrat multi-technique (entretien général et technique), 227 K€ pour des prestations complémentaires, 32 K€ de charges de personnel et 25 K€ de dotation aux amortissements.

BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE Exercice 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
1. Produit des services du domaine et ventes diverses	406 000	477 000	516 455
2. Dotations et participations	800 700	833 700	823 545
> Participations	800 700	833 700	823 545
• Participation de la Région Grand Est	181 385	202 860	186 295
• Participation du Département du Bas-Rhin	262 690	273 560	270 845
• Participation de la Ville de Strasbourg	356 625	357 280	366 405
3. Autres produits de gestion courante	13 800	14 300	15 000
Total des recettes de fonctionnement	1 220 500	1 325 000	1 355 000

Les recettes prévisionnelles pour 2025 sont également en augmentation à **1,4 M€**, notamment lié à la facturation des repas (474 K€) et à la participation des familles aux charges de personnel (425 K€). Les quote-parts de chaque collectivité sont en légère diminution.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement, qui s'élèvent à hauteur de **150 K€**, concernent des travaux à effectuer sur le bâtiment.

Les recettes sont liées aux dotations aux amortissements pour 25 K€, le solde devant être versé par les collectivités partenaires : 59 K€ pour la Ville, 37 K€ pour la CEA et 29 K€ pour la Région.

6. LE BUDGET EN UN CLIN D'ŒIL

Population INSEE	294 229 habitants population totale géographie au 1/1/2024
Effectifs	7341 postes permanents pour l'Eurométropole employeur unique, avec 58,64 % de part affectée à la Ville, soit 4305 postes permanents. L'effectif est de 6663 agent-es pour l'Eurométropole employeur unique, avec 58,64 % de part affectée à la Ville, soit 3907 agent-es pour la Ville

FONCTIONNEMENT 458,5 M€

Dépenses	226,2 M€ de dépenses de personnel (49 %)
	111,3 M€ de charge de gestion générale (24 %)
	50,4 M€ de subventions (11 %)
	11,2 M€ charges financières (2 %)
	34,5 M€ divers (7 %)
	31 M€ d'autofinancement (7 %)
Recettes	36,4 M€ de produit des domaines et ventes (8 %)
	237,2 M€ d'impôts et taxes (51 %)
	72,2 M€ de reversement de fiscalité (16 %)
	93,7 M€ de dotations et participations (20 %)
	15,4 M€ d'autres produits de gestion courante (3 %)
	10,8 M€ divers (2 %)

INVESTISSEMENT 226 M€

Dépenses	33,6 M€ de remboursement de capital (17 %)
	142,3 M€ d'investissement opérationnel (70 %)
	28,3 M€ d'autres dépenses (13 %)
Recettes	31 M€ d'autofinancement (15 %)
	6,3 M€ de subventions (4 %)
	9,8 M€ de FCTVA et taxe d'aménagement (5 %)
	3,7 M€ de cessions (2 %)
	27,5 M€ autres recettes (13 %)
	125,9 M€ de prévision d'emprunt (62 %)

TOTAL (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT OPÉRATIONNEL) 598,1 M€

Dépenses par thématique	143,3 M€ pour l'éducation et la petite enfance (24 %)
	121,8 M€ pour l'administration - patrimoine (20 %)
	101,5 M€ pour la culture (17 %)
	81,7 M€ pour l'aménagement, l'habitat et l'économie (13 %)
	56,7 M€ pour les opérations non ventilables (9 %)
	56,6 M€ pour les solidarités, la santé et la jeunesse (9 %)
	28,3 M€ pour le sport (5 %)
	17 M€ pour la sécurité (3 %)

DETTE : 377 M€ D'ENCOURS DE DETTE SOIT 1 129 €/H AU 1^{ER} JANVIER 2025

